



**Afdas.**

# Rapport de branche Entreprises artistiques et culturelles

## Exercice 2017





## Source de données

### Pour la partie emploi :



**Audiens**  
**Service Pilotage & Statistiques**  
**74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex**  
[www.audiens.org](http://www.audiens.org)

**Aude Barrallon**  
**Tél. : 0 173 173 696**  
[aude.barrallon@audiens.org](mailto:aude.barrallon@audiens.org)

### Pour la partie formation professionnelle continue :

**Afdas.**

**Afdas**  
**66 rue Stendhal, 75020 Paris**  
[www.afdas.com](http://www.afdas.com)

**Élise Plissonneau**  
[e.plissonneau@afdas.com](mailto:e.plissonneau@afdas.com)

## Site dédié CCNEAC

Vous pouvez trouver toutes les informations relatives à la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles sur le site dédié [www.ccneac.fr](http://www.ccneac.fr)

# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
Données exploitées	6
Définition des périmètres	7
Présentation communes des données des rapports Emploi et Formation professionnelle continue	8
<b>A. Partie emploi</b>	<b>11</b>
Précision concernant le périmètre Emploi du rapport de branche	11
Sources exploitées	12
Présentation des données pour l'étude de l'Emploi	13
<b>A- I. Évolution N/N-1 des employeurs</b>	<b>16</b>
<b>A- II. Étude générale de l'emploi dans la branche</b>	<b>18</b>
Répartition par type de structure	18
Répartition géographique	19
Répartition par statuts juridiques	24
Répartition par codes NAF	24
Répartition par montant de masse salariale	25
Répartition par taille en nombre d'ETP (CDI, CDD de droit commun et CDD d'usage Techniciens)	26
Répartition par taille, en nombre de cachets (CDD d'usage Artistes)	27
Répartition par type de contrat, catégorie professionnelle et genre	28
Répartition par taux de temps travaillé pour les CDI et CDD de droit commun	29
Effectifs par tranches d'âges	30
Effectifs par type de structure	31
Ancienneté des CDI dont CDII (cf article V.13 de la convention collective)	32
<b>A- III. Étude détaillée de l'emploi</b>	<b>33</b>
Représentativité des données exploitées	33
Les données	34
Caractéristiques principales des salariés	37
ETP/cachets et salaire annuel moyen par ETP/cachet	41
<b>A- IV. Informations sociales complémentaires</b>	<b>44</b>
Les principaux résultats qui ressortent de l'enquête	44
A- IV.1 Sur l'ensemble des structures répondantes	47
A- IV.2 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2017	54
A- IV.3 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2017	55
A- IV.4 Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2017	56
<b>B. Partie formation continue</b>	<b>58</b>
<b>Introduction</b>	<b>58</b>
L'Afdas et l'organisation du système de la formation professionnelle continue	58
Rôle et missions de l'Afdas	58
Définitions	59
Dispositifs de la formation professionnelle continue	59



<b>B- I. Les entreprises bénéficiaires</b>	<b>61</b>
B – I-1. Répartition par type de structure	61
B – I-2. Répartition par secteur d'activité (NAF)	62
B – I-3. Répartition par région	63
B – I-4. Répartition par nombre de permanents	64
<b>B – II. Les salariés bénéficiaires</b>	<b>65</b>
B – II-1. Répartition par type de structure	65
B – II-2. Répartition par classe d'âge et genre	66
B – II-3. Répartition par catégorie socio-professionnelle et genre	67
B – II-4. Répartition par type de contrat et genre	68
B – II-5. Répartition par région employeur	68
<b>B – III. Les salariés stagiaires</b>	<b>69</b>
B – III-1. Répartition par dispositif de formation	69
B – III-2. Répartition par domaine de formation	71
B – III-3. Focus sur les 10 principaux domaines de formation	72
<b>B – IV. FOCUS EDEC SV</b>	<b>74</b>
Profil des entreprises ayant bénéficié de la prestation d'accompagnement « Appui-conseil aux petites entreprises du spectacle vivant »	74
<b>Annexes</b>	<b>76</b>
<b>Annexe 1 : Le questionnaire</b>	<b>76</b>
<b>Annexe 2 : 100 premiers libellés d'emploi en nombre de périodes n'entrant pas dans la nomenclature</b>	<b>84</b>
<b>Annexe 3 : La grille des salaires minima non artistiques issue de l'accord de juillet 2015 au 1er janvier 2017 (suite à la revalorisation du SMIC)</b>	<b>86</b>

# Introduction

Chaque année, les organisations d'employeurs sont tenues d'établir un rapport de branche qui est remis aux organisations de salariés afin que la négociation annuelle obligatoire des salaires puisse s'engager (article D2241-1 du Code du travail).

Le rapport de branche de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) est porté par les d'employeurs signataires de celle-ci :

- Les Forces Musicales – opéras et orchestres réunis ;
- Le Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique (PROFEDIM) ;
- La Fédération des structures indépendantes de création et de production artistiques (FSICPA) réunissant le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création (SCC) et le Syndicat National des Arts Vivants (SYNAVI)
- Le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) ;
- Le Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) ;
- Le Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC).

Ces derniers se sont réunis pour élaborer ensemble la mise en œuvre de ce rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles 2018 portant sur l'activité de 2017.

## Données exploitées

Pour réaliser ce rapport de branche, les organisations d'employeurs ont noué des partenariats :

- Pour la **partie Emploi**, avec Audiens, groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias.
- Pour la **partie Formation professionnelle continue** (FPC), avec l'Afdas, fonds d'assurance formation pour les secteurs de la culture, de la communication, des médias et de loisirs.

Les différentes sources de ces organismes ont été exploitées et complétées – pour la partie Emploi - par un questionnaire<sup>1</sup> adressé pour les adhérents des organisations d'employeurs par ces organisations et pour le reste de la branche par Audiens<sup>2</sup>. Les organisations d'employeurs remercient toutes les entreprises qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire.

---

<sup>1</sup> Questionnaire à consulter en annexe 1.

<sup>2</sup> À noter, seules les structures pour lesquelles Audiens dispose d'une adresse email ont été interrogées.

Pour réaliser ce rapport de branche, Audiens et Afdas ont chacun signé un engagement de confidentialité avec les sept syndicats d'employeurs. Il mentionne notamment les obligations suivantes :

- rendre anonymes toutes informations nominatives sur les salariés ;
- conserver, à titre strictement confidentiel et personnel, toute donnée portée à la connaissance d'Audiens ou de l'Afdas à l'occasion de ce rapport de branche ;
- ne diffuser aucune information à l'extérieur d'Audiens ou de l'Afdas qui permettrait l'identification d'une personne physique ou morale tout au long de son élaboration. Ceci y compris pour les syndicats commanditaires.

## Définition des périmètres

Compte tenu des spécificités d'Audiens d'une part et de l'Afdas d'autre part, le périmètre des entreprises étudiées dans la partie emploi et celui de la partie formation ne sont pas exactement identiques :

- 9 084 entreprises pour Audiens
- 8 693 entreprises pour l'Afdas

### Explications de ces écarts :

➤ **8 488 entreprises en commun** (identifiées conjointement dans la base Audiens et celle de l'Afdas)

Elles représentent 93,3% des entreprises, 97,4 % des effectifs et 98,4 % de la masse salariale.

➤ **596 entreprises ont déclaré de l'activité à Audiens pour 2017 et n'ont pas déclaré d'activité à l'Afdas en 2017**

Il s'agit essentiellement de petites structures qui ne sont pas nécessairement identifiées avec un numéro de SIREN dans la base Afdas.

Ce différentiel peut s'expliquer aussi par les 2 principales situations suivantes :

- l'entreprise, au regard de son statut juridique, de son objet et/ou de sa localisation (Outre-mer hors Île de la Réunion), est tenue de verser sa contribution FPC auprès d'un autre OPCA que l'Afdas ;
- l'entreprise ne respecte pas ses obligations de déclaration et de contribution obligatoire à la FPC vis à vis de l'Afdas ;

➤ **205 entreprises ont cotisé à l'Afdas pour 2017 mais n'ont pas encore renvoyé de déclarations sociales nominatives à Audiens pour 2017.**

## Présentation communes des données des rapports Emploi et Formation professionnelle continue

Les données Emploi et Formation professionnelle continue ont été organisées, conformément aux instructions données par les sept syndicats d'employeurs, via différents prismes.

**Pour les structures**, les données sont présentées via les prismes suivants :

### - le type de structures

Cette grille identifie 16 types de structures qui se confondent en partie avec les labels / programmes du Ministère de la Culture (ex Centres dramatiques, Centres chorégraphiques, Scènes nationales ...).

Cette donnée a été renseignée de plusieurs manières :

- par les syndicats d'employeurs de la branche pour leurs adhérents
- par les structures en répondant au questionnaire et enfin
- par Audiens via une opération de qualification.

Sur le périmètre Emploi, la qualification par type de structures concerne 7 584 structures soit 83% des structures et 96% de la masse salariale totale de la branche. Le nombre de structures avec un type défini comme « non affecté » est en hausse par rapport au précédent rapport de branche du fait de l'agrandissement du périmètre et de la non-qualification du type pour ces nouvelles structures.

### Tableau sur le profil (statut juridique et code NAF) des structures dont le type est non affecté


	Associations	SARL / EURL	EPC / régies person- nalisées	SCOP / SCIC	SA / SAS / SEM	Entreprises individuelles	Autres formes juridiques	TOTAL
9001Z - Arts du spectacle vivant	996	52	2	1	21	10	13	1 095
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	106	11	1	1	7	3	9	138
9004Z - Gestion de salles de spectacles	7	7	3		1	1		19
<b>Sous-total des NAF spéc. au spect. vivant</b>	<b>1 109</b>	<b>70</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>1 252</b>
9499Z - Autres organisat <sup>o</sup> fonctionnant par adh. volontaire	84							84
9003A - Création artistique relevant des arts plastiques	6	4			1	6	6	23
9003B - Autre création artistique	43	6			2	5	8	64
Autres NAF	32	28	4		3	1	9	77
<b>Total (dédoublement pour les effectifs)</b>	<b>1 274</b>	<b>108</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>45</b>	<b>1 500</b>

- le secteur d'activité (code NAF)
- la forme juridique (pour les données Emploi)
- le nombre de salariés
- la localisation de la structure (données régionales et – pour les données Emploi – départementales)

À noter, au niveau des régions, l'Outre-Mer apparaît dans les données Emploi mais de manière partielle<sup>3</sup>.

L'Afdas a implanté une antenne sur l'Île de la Réunion : donc à partir de 2017, des données Formation sont disponibles sur l'Île de la Réunion. Pour le reste des Outre-Mer, l'Afdas délègue la gestion des entreprises de ses secteurs d'activités à un OPCA interprofessionnel ayant une implantation locale.

**Pour les salariés**, les données sont présentées via les prismes suivants :

- **le genre** suite notamment à l'« accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant », signé au niveau de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, le 3 juillet 2012<sup>4</sup>. Cet axe est repéré dans l'ensemble du rapport par le signe  suivant

- **l'âge**

- **la catégorie professionnelle**

Les données Emploi distinguent dans :

- l'étude générale de l'emploi (A- II), les catégories issues de la classification AGIRC / ARCCO : Cadres et cadres assimilés, Non cadres et Artistes
- l'étude détaillée de l'emploi (A- III), les catégories issues de la CCNEAC Artistes, Cadres, TAM (Techniciens Agents de maîtrise) et Employés-ouvriers

Les données Formation se basent sur les Catégories Socio-Professionnelles (CSP).

- **le type de contrat**

Les données Formation concernent uniquement les salariés « permanents » soit les salariés en CDI et CDD (hors CDD d'usage). Elles ne présentent pas de données sur les « intermittents » du spectacle, qui sont de par leurs activités, multi-employeurs.

Les données Emploi distinguent les CDI et les CDD. Comme pour les précédents rapports, l'étude des DADS ne permet pas de distinguer avec précision les contrats spécifiques relevant soit du CDI soit du CDD.

Pour les CDI (dont CDII), l'étude des CDII, contrat à durée indéterminée intermittent (article V-13 de la convention collective), a été réalisée via des questions spécifiques posées dans le questionnaire adressé à l'ensemble de la branche.

---

<sup>3</sup> En matière de retraite complémentaire, des institutions sont spécifiquement désignées pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (DOM) et les territoires d'outre-mer (TOM). La règle stipule aussi que les intermittents du spectacle résidant en métropole et faisant une prestation dans des entreprises domiciliées en Outre-mer, doivent être déclarés auprès du groupe Audiens. Pour cette raison, Audiens dispose dans ses bases d'une partie de l'activité des entreprises des DOM-TOM (salariés résidants en métropole) mais pas de l'exhaustivité (salariés résidant dans les DOM-TOM). En ce qui concerne les salariés permanents (non intermittents), quelques entreprises des DOM-TOM déclarent de façon marginale leur personnel auprès d'Audiens.

<sup>4</sup> Cet accord définit les observations nécessaires dans la branche en matière d'égalité pour préconiser des mesures visant à réduire les inégalités éventuelles.

Des indicateurs spécifiques ont été définis dans 4 domaines :

- favoriser la mixité en matière de recrutement ;
- respecter l'égalité du point de vue de la rémunération ;
- permettre une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle ;
- atteindre l'objectif de parité en matière d'accès à la formation.

Ces indicateurs sont issus chaque année du rapport de branche avec la référence aux tableaux correspondants (cf Annexe 2 de ce rapport).

Pour les CDD

Les données qu'Audiens réalise sur les « intermittents du spectacle » pour le Spectacle vivant sont des données sur les salariés cadres et non cadres, artistiques et techniques en CDD dont l'emploi relève de l'indemnisation chômage prévue aux annexes VIII (ouvriers et techniciens) et X (artistes) de l'assurance chômage. Par commodité, cette catégorie est désignée sous le terme « CDD d'usage ».

Des données séparées CDD / CDD d'usage sont présentées dans plusieurs tableaux de l'étude générale de l'emploi de la branche (A – II). Cette présentation est faite malgré un risque d'approximation ; en effet, des incohérences peuvent survenir entre le type de contrat déclaré et la fonction déclarée : certains salariés déclarés à Audiens comme « intermittents du spectacle » peuvent ainsi être affectés à des emplois qui ne se trouvent pas dans la liste des annexes 8 et 10. Ceci reste cependant marginal.

## A. Partie emploi



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE  
Culture • Communication • Médias

### Précision concernant le périmètre Emploi du rapport de branche

Le périmètre Emploi du rapport de branche défini par Audiens n'est pour rappel, pas complètement identique au champ d'application de la CCNEAC (défini à l'article I- -1 de la Convention Collective).

En effet, le périmètre Emploi du rapport de branche est défini à partir des informations détenues par Audiens sur les bases suivantes : les entreprises répondent au niveau d'Audiens à au moins un des critères suivants :

- l'affiliation chez Audiens pour la retraite complémentaire obligatoire et l'information concernant l'application de la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles ;
- l'affiliation chez Audiens pour les régimes de prévoyance et de frais de santé prévus par la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles.

La définition du périmètre est donc fortement dépendante de l'information communiquée par les employeurs à Audiens sur la convention qu'ils appliquent. C'est pourquoi, chaque année, des employeurs entrent ou sortent du périmètre du fait de l'obtention d'information par Audiens sur leur activité. De plus, du fait de la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en 2017, des précisions sur la convention collective appliquée sont parvenues à Audiens à partir de cette année. Ceci explique la hausse significative du nombre d'employeurs sélectionnés dans le périmètre du rapport de branche de cette année que nous observerons dans les chiffres suivants.

Tous les CDDU sont bien déclarés à Audiens mais certaines **structures ne sont pas affiliées en retraite complémentaire chez Audiens** pour le reste de leur personnel. Ces dernières ont été invitées, lors de l'envoi du questionnaire, à envoyer leurs déclarations afin de parfaire la connaissance du secteur sur leurs emplois. Ainsi, les périodes d'activité relatives au personnel permanent d'une structure avec un volume d'activité important ont pu être intégrées. Il a été estimé lors du rapport produit en 2017 que le personnel permanent d'environ 250 structures relevant de l'Ircantec ou d'autres caisses de retraite complémentaire ne figure pas dans cette étude.

## Typologie de ces structures ne cotisant pas à Audiens pour leur personnel permanent

### Répartition par type de structure

Centres dramatiques nationaux et régionaux	0
Centres chorégraphiques nationaux	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	2
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0
Scènes nationales	0
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2
Scènes conventionnées	2
Orchestres permanents	0
Opéras	1
Théâtres de ville	7
Compagnies	179
Festivals	8
Ensembles musicaux	10
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1
Autres musiques (diffuseur, producteur)	3
Autres lieux de production / diffusion	14
Autres types de structures	0
Type de structure non renseigné	26

### Répartition par statut juridique

Associations	222
SARL / EURL	14
EPIC / régies personnalisées	11
<i>dont EPCC</i>	<i>2</i>
SCOP - SCIC	0
SA / SAS / SEM	1
Entreprises individuelles	2
Autres formes juridiques	3
Régies autonomes	2

## Sources exploitées

Audiens, désigné comme gestionnaire de la retraite complémentaire et du régime de prévoyance des entreprises artistiques et culturelles, possède une source de données importante. L'exploitation des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) mensuelles, remplaçant les Déclarations Nominatives Annuelles de salaire (DNA), permet de disposer des données sur l'emploi dans le secteur sur l'année 2017.

L'intitulé de l'emploi occupé par le salarié et les données sur le temps de travail sont des données indispensables pour réaliser l'étude détaillée de l'emploi : elles font partie de ce nouveau type de déclaration.

Cependant, certains libellés d'emploi déclarés peuvent ne pas faire partie de la nomenclature de la convention collective, et certaines valeurs de temps de travail peuvent être aberrantes. Il a donc été fait le choix pour l'étude détaillée de l'emploi, de n'exploiter que les périodes d'activité suivantes : contrairement aux années précédentes, les périodes avec des libellés d'emploi nomenclaturés de la convention collective. Pour les libellés présents en plus grand nombre dans les déclarations mais non nomenclaturés (13 premiers et emploi de « délégués » pour le zoom sur les dirigeants) et seulement ceux-là il a aussi été choisi une affectation à un emploi nomenclaturé. La liste des autres libellés ne faisant pas partie de la nomenclature et donc non pris en compte dans les indicateurs détaillés par métier, figure en annexe.

Les périodes d'activité considérées ont également des durées de travail plausibles ou pouvant être estimées facilement.

Les différents périmètres exploités par partie sont les suivants :

1. Pour l'étude générale de l'emploi dans la branche (partie A- II de ce document), nous étudierons l'ensemble des entreprises de la branche pour lesquelles Audiens dispose de données.



2. Pour l'étude détaillée de l'emploi dans la branche (partie A-III de ce document), nous travaillons à partir d'un échantillon : les périodes d'activité pour lesquelles l'intitulé d'emploi et le nombre d'heures peuvent être exploités : libellé nomenclaturé, temps de travail déclaré cohérent ou estimable.
3. La partie A- IV de ce document traite des informations sociales complémentaires et exploite pour cela les données issues du questionnaire.

## Présentation des données pour l'étude de l'Emploi

L'ensemble de ces données Emploi ont été organisées, conformément aux instructions données par les syndicats d'employeurs.

En complément des axes retenus pour la présentation des données Emploi et Formation professionnelle continue (cf page 8), les données Emploi sont présentées :

### Pour les structures :

- **le nombre de structures** : nombre de SIREN ayant déclaré de l'activité l'année considérée

Une structure qui compterait plusieurs établissements portant le même numéro SIREN n'est comptabilisée qu'une fois dans les comptages. Cela n'empêche, que dans certains cas, une analyse établissement par établissement a été réalisée en amont de l'étude pour ne pas prendre en compte certains établissements qui n'appliqueraient pas la convention collective des entreprises artistiques et culturelles<sup>5</sup>.

### Pour les salariés :

- **effectifs** : nombre de personnes ayant exercé une activité

À chaque fois les effectifs sont dédoublonnés et comptés une seule fois même s'ils ont eu plusieurs périodes d'activité. Au niveau du total, les **effectifs dédoublonnés** sont toujours inférieurs à la somme des effectifs de la colonne. Cela s'applique aussi bien aux CDD qu'aux CDI. En effet, si on prend l'exemple de salariés en CDI qui travaillent à temps partiel dans deux structures différentes ou des salariés en CDI qui changent de structure en cours d'année alors ils ne comptent que pour un au niveau du total et ceci même si on a pu les comptabiliser dans plusieurs lignes du tableau des effectifs.

- **le nombre d'heures**

Dans ce rapport, cet indicateur n'a été calculé que pour le **personnel permanent** (en CDI et CDD de droit commun) et les **techniciens en CDD d'usage**. Tous les volumes en nombre d'heures ne concernent donc que ces deux types de population, et ne prennent pas en compte les artistes en CDD d'usage. Nous parlerons dans ce rapport dans les deux cas d'**heures payées** même s'il a été estimé de deux manières différentes selon le type de contrat :

- pour les CDI et CDD de droit commun : il est dépendant du nombre d'etp établi pour la période et correspondant aux nombre d'heures payées, et pas uniquement travaillées, car les congés sont inclus dans le salaire relatif à ce nombre d'heures (cf description sur les ETP ci-dessous)

---

<sup>5</sup> Sont concernés par cette exclusion, 20 établissements n'appliquant pas la convention collective des entreprises artistiques et culturelles alors que, par ailleurs, d'autres établissements avec le même numéro siren sont sélectionnés dans le périmètre car appliquant la convention collective.

- pour les techniciens en CDD d'usage : il est issu des données sur le nombre d'heures payées déclarées par les employeurs dans la DSN qui correspondent dans ce cas aux heures travaillées. Ces données sont complétées d'estimation dans le cas où cette information était mal renseignée.

- **les ETP (équivalent temps plein)**

Comme pour le nombre d'heures, dans ce rapport, cet indicateur n'a été calculé que pour le **personnel permanent** (en CDI et CDD de droit commun) et les **techniciens en CDD d'usage**. Tous les effectifs ETP affichés dans le rapport ne concernent donc que ces deux types de population, et ne prennent pas en compte les artistes en CDD d'usage. Il a été estimé de deux manières différentes selon le type de contrat :

- Pour les CDI et CDD de droit commun : un ETP correspond à une période couvrant l'année entière, sans temps partiel. Dans le cas où la période ne couvre pas l'année entière et où un temps partiel est déclaré sur la période, l'ETP est calculé en fonction au prorata du temps travaillé. Une fois le volume d'ETP établi pour une période, il permet de calculer le nombre d'heures travaillées : nous avons considéré qu'un ETP correspondait à **1 820 heures** car les salaires déclarés des salariés en CDI ou CDD de droit commun sont y compris congés payés.
- Pour les techniciens en CDD d'usage, le nombre d'ETP a été estimé grâce au nombre d'heures déclarées ou estimées pour la période. Nous avons considéré qu'un ETP équivalait à **1 575 heures** car le salaire correspond dans ce cas aux heures travaillées.

- **les cachets**

Cet indicateur est le complémentaire des données nombre d'heures et etp et concernent uniquement les **artistes en CDD d'usage**. Tous les volumes affichés en nombre de cachets ne concernent donc que cette population et pas l'ensemble des effectifs du périmètre.

Le nombre de cachets est produit à l'aide des données déclarées par les employeurs dans la DSN : soit le nombre de cachets est directement renseigné (la plupart des cas), soit le volume de temps travaillé est en nombre d'heures, et ce volume a été divisé par 12 pour obtenir le nombre de cachets, soit l'information était manquante ou incohérente et dans ce cas elle a été estimée grâce à la période déclarée ou au salaire moyen relatif à un cachet.

- **les salaires**

Important - les données salaires correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit des salaires réels bruts après éventuel abattement pour frais professionnels. Par convenance, nous appellerons ce salaire le salaire brut dans le reste du document.**

Pour les CDD d'usage, il s'agit du salaire déclaré directement par l'employeur donc hors congés. Les salaires relatifs à leurs congés sont gérés par ailleurs via la caisse des congés spectacle

**Tableau 1 : Nombre de structures étudiées, ETP, effectifs et salaires bruts selon les différentes parties du rapport Emploi**

	Partie A- II. Etude générale de l'emploi dans la branche = ensemble de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2017	Partie A- III. Etude détaillée de l'emploi = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DSN pour les libellés d'emploi nomenclaturés		Partie A- IV. Informations sociales complémentaires = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au questionnaire	
		En nombre	Représentativité de cet échantillon	En nombre	Représentativité de cet échantillon
Nombre de structures	9 084	8 205	90%	1 963	22%
Effectifs salariés	120 795	94 158	78%	61 127	51%
Salaires bruts (en k€)	836 541	521 278	62%	389 904	47%

*Lecture : Sur les 9 084 structures de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de 2017, 8 205 (soit 90%) ont au moins déclaré une période d'activité déclarée via la DSN et relatif à un emploi nomenclaturé. Les périodes d'activité exploitables dans cette partie représentent respectivement 94 158 personnes différentes (78% des effectifs de la branche) et 521,3 M€ (62% de l'ensemble de la masse salariale de la branche).*

	Partie A- II. Etude générale de l'emploi dans la branche = ensemble de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2017		Partie A- III. Etude détaillée de l'emploi = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DSN pour les libellés d'emploi nomenclaturés		Partie A- IV. Informations sociales complémentaires = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au questionnaire	
	En nombre	Poids par rapport à l'ensemble des données disponibles	En nombre	Poids par rapport à l'ensemble des données disponibles	En nombre	Poids par rapport à l'ensemble des données disponibles
<b>Concernant les adhérents à une des organisations professionnelles</b>						
Nombre de structures	1 135	12%	1 115	14%	581	30%
Effectifs salariés	60 605	50%	46 335	49%	41 796	68%
Salaires bruts (en k€)	445 611	53%	269 387	52%	287 310	74%

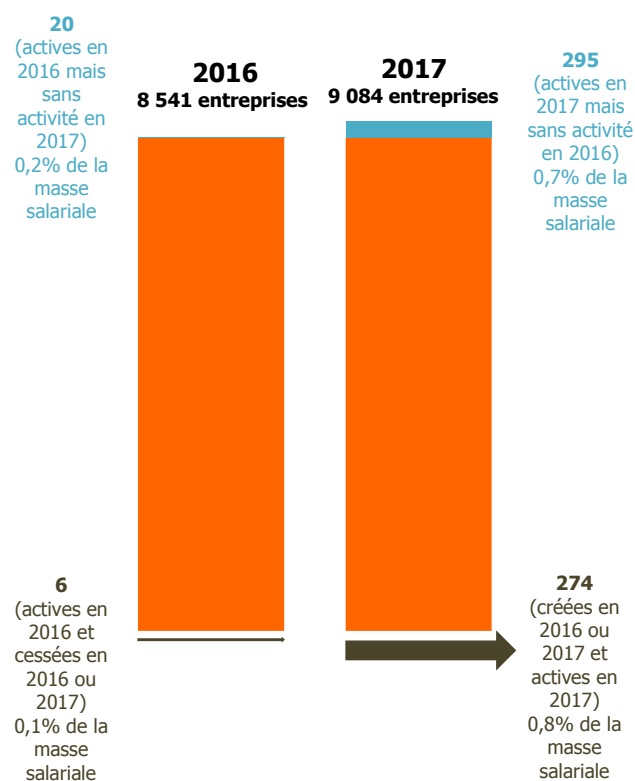
*Lecture : Les entreprises adhérentes à une des organisations professionnelles représentent 12% des entreprises étudiées dans la partie A-II, 14% dans la partie A-III et 30% dans la partie A-IV.*

## A- I. Évolution N/N-1 des employeurs

### Comment évolue le périmètre de la branche ?

Comme évoqué auparavant, le périmètre a connu une évolution notable en 2017 du fait de la prise en compte des nouvelles données issues de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), dont le renseignement de la convention collective.

Pour garder une cohérence dans cette évolution, nous avons recalculé le périmètre EAC exercice 2016 à l'aide des informations disponibles à ce jour – soit 8 541 entreprises contre les 7 671 retenues pour le rapport de branche exercice 2016, produit en 2017.



Dans ce paragraphe, nous étudions les entreprises de la branche ayant eu une activité salariée entre 2016 et 2017. La branche enregistre une hausse conséquente du nombre d'entreprises (liée à la seule activité et non à la sélection) entre 2016 et 2017 (+543 entreprises supplémentaires soit +6,4 %).

La majorité de ces entreprises (8 515) ont eu une activité salariée en 2016 **et** en 2017.

Certaines entreprises ont une activité salariée plus cyclique et peuvent connaître des années sans activité salariée :

- 20 ont eu une activité en 2016 mais pas en 2017 ;
- 295 ont eu une activité en 2017 mais pas en 2016.

D'autres ont cessé ou ont été créées :

- 6 entreprises étaient en activité en 2016 et ont cessé en 2016 ou 2017 (dont 1 qui a été absorbée) ;
- 274 entreprises se sont créées en 2016 ou 2017 et ont de l'activité salariée en 2017.

Parmi les 8 541 entreprises du périmètre EAC exercice 2016, recalculé à ce jour, 81 % appartenait déjà au périmètre du rapport de branche précédent. Ces entreprises représentent 96 % de l'ensemble de la masse salariale de la branche en 2017. A l'inverse, 1 628 font partie du champ, au vu des nouvelles informations récoltées dans le système d'information Audiens, mais n'étaient pas présentes dans le rapport produit en 2017, elles représentent 4% de la masse salariale globale, donc une petite part.

**Tableau 2 : Evolution des périmètres en termes de sélection**

SIREN déjà présents dans le RDB exercice 2016 produit en 2017	En nombre	Masse salariale (en k€)	% des entreprises	% de la masse salariale
Non	1 628	30 818	19%	4%
Oui	6 913	696 127	81%	96%
<b>Total général</b>	<b>8 541</b>	<b>726 945</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*Lecture : Parmi les structures du périmètre recalculé avec les données à ce jour pour l'exercice 2016, 6 913 structures étaient déjà présentes dans le rapport de branche produit en 2017, soit 81% des structures du périmètre recalculé.*

## A- II. Étude générale de l'emploi dans la branche

Dans cette partie, l'analyse porte sur l'ensemble des entreprises de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2017. Rappelons que le personnel permanent de certaines entreprises ne figure pas dans ces tableaux car ne relève pas d'Audiens mais d'autres caisses de retraite complémentaire (cf page 11).

**9 084 structures, 120 795 effectifs salariés dont 23 296 ETP CDI/CDD de droit commun/Techniciens en CDD d'usage et 1,4 millions de cachets déclarés pour les artistes en CDD d'usage, 836 M€ de masse salariale brute globale.**

### Répartition par type de structure

Tableau 3 : Nombre de structures, ETP, effectifs et salaires bruts par type de structure

	Ensemble de la branche				
	Nombre de structures	Effectifs salariés	Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU	Nombre de cachets des Artistes en CDDU	Salaires bruts (en k€)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	7 008	1 597	41 735	53 594
Centres chorégraphiques nationaux	18	1 885	440	19 029	17 608
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	131	11 032	1 274	17 477	35 127
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	464	69	1 482	2 444
Scènes nationales	71	8 690	2 331	14 613	68 555
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	41	2 728	500	4 818	14 963
Scènes conventionnées d'intérêt national	81	4 816	1 151	8 267	32 324
Orchestres permanents	13	3 022	642	39 011	38 051
Opéras	11	5 004	920	64 021	39 252
Théâtres de ville (hors scènes conventionnées)	146	6 132	1 537	17 385	46 868
Compagnies	5 481	51 836	5 659	773 546	226 517
Festivals	314	16 070	1 504	27 609	53 781
Ensembles musicaux	328	9 565	596	147 402	38 561
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	158	6 131	333	37 033	12 458
Autres musiques (diffuseur, producteur)	118	3 810	345	15 605	11 781
Autres lieux de production / diffusion	566	18 596	3 134	91 722	97 478
Autres types de structures	61	2 152	378	12 288	11 949
Type de structure non affecté	1 500	14 448	887	110 167	35 229
<b>TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)</b>	<b>9 084</b>	<b>120 795</b>	<b>23 296</b>	<b>1 443 209</b>	<b>836 541</b>

*Lecture : Les 328 ensembles musicaux ont déclaré une masse salariale totale de 38 561 k€ sur 2017.*

	Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche					Poids des structures adhérentes				
	Nombre de structures	Effectifs salariés	Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU	Nombre de cachets des Artistes en CDDU	Salaires bruts (en k€)	Nb str.	Effectifs salariés	ETP CDI CDD et Tech. CDDU	Cachets Art. CDDU	Salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	7 008	1 377	27 756	53 594	100%	100%	86%	67%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	16	1 676	315	12 676	14 465	89%	89%	72%	67%	82%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	94	9 200	1 061	11 261	29 433	72%	83%	83%	64%	84%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	7	445	62	970	2 279	88%	96%	91%	65%	93%
Scènes nationales	68	8 439	2 099	11 274	66 173	96%	97%	90%	77%	97%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	20	1 399	263	3 007	8 415	49%	51%	53%	62%	56%
Scènes conventionnées d'intérêt national	66	3 877	904	4 729	26 643	81%	81%	79%	57%	82%
Orchestres permanents	13	3 022	621	26 628	38 051	100%	100%	97%	68%	100%
Opéras	11	5 004	760	23 969	39 252	100%	100%	83%	37%	100%
Théâtres de ville (hors scènes conventionnées)	59	3 899	999	2 431	32 173	40%	64%	65%	14%	69%
Compagnies	449	8 937	771	89 611	38 609	8%	17%	14%	12%	17%
Festivals	57	6 658	686	7 919	28 932	18%	41%	46%	29%	54%
Ensembles musicaux	92	4 652	282	68 394	25 434	28%	49%	47%	46%	66%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	51	3 034	191	13 590	6 654	32%	49%	57%	37%	53%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	16	1 197	170	4 143	5 572	14%	31%	49%	27%	47%
Autres lieux de production / diffusion	71	6 596	797	26 748	28 987	13%	35%	25%	29%	30%
Autres types de structures	4	93	13	239	494	7%	4%	3%	2%	4%
Type de structure non affecté	3	70	11	377	450	//	//	//	//	//
<b>TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)</b>	<b>1 135</b>	<b>60 605</b>	<b>11 382</b>	<b>335 722</b>	<b>445 611</b>	<b>12%</b>	<b>50%</b>	<b>49%</b>	<b>23%</b>	<b>53%</b>

*Lecture : 92 des ensembles musicaux (soit 28%) adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche*

## Répartition géographique

La répartition géographique se fait en fonction du lieu d'implantation de la structure. Les salariés pouvant résider dans une autre région.

Les données sur les DOM TOM sont partielles (cf page 9).

La répartition géographique de la branche est très stable d'une année sur l'autre. L'Île-de-France est toujours prédominante avec 25% des structures, 27% des effectifs (dont respectivement 27% et 28% des ETP et nombre de cachets calculés) et 29% de la masse salariale de la branche. En nombre de structures, l'Occitanie (11,4%), Auvergne-Rhône-Alpes (10,9%), PACA (9,5%) et la Nouvelle-Aquitaine (8,8%) suivent l'Île-de-France.

Au niveau de la masse salariale, après l'Île-de-France, se classent Auvergne-Rhône-Alpes (11,6%), PACA (10,7%), Occitanie (7,8%) et Hauts-de-France (7,2%).

**Tableau 4 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts par région**

	Nombre de structures	Effectifs salariés	Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU	Nombre de cachets des Artistes en CDDU	Salaires bruts (en k€)
Auvergne-Rhône-Alpes	988	17 697	2 725	173 146	96 957
Bourgogne-Franche-Comté	369	6 125	818	50 064	28 730
Bretagne	456	7 216	958	63 489	33 604
Centre-Val de Loire	314	5 451	700	45 230	24 706
Corse	37	298	41	2 721	1 586
Grand Est	528	8 499	1 474	71 029	48 526
Hauts-de-France	500	12 172	1 638	116 445	60 480
Île-de-France	2 243	37 713	6 376	399 049	246 189
Normandie	381	7 333	1 137	55 142	38 203
Nouvelle-Aquitaine	796	12 075	1 690	116 809	58 364
Occitanie	1 040	14 265	1 872	148 245	65 010
PACA	864	15 169	2 583	114 724	89 622
Pays de la Loire	488	8 657	1 202	79 604	41 299
Outre Mer	80	1 035	82	7 511	3 266
<b>TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)</b>	<b>9 084</b>	<b>120 795</b>	<b>23 296</b>	<b>1 443 209</b>	<b>836 541</b>

*Lecture : La région Bretagne compte 456 structures qui déclarent pour 2017 7 216 personnes différentes, correspondant à 958 ETP permanents ou techniciens en CDD d'usage et 45 230 cachets d'artistes en CDD d'usage ETP ; et 33 M€ de masse salariale globale*

**Tableau 5 : Effectifs, par genre, type de contrat et par région**

	Femmes			Hommes			TOTAL		
	CDI	CDD de droit commun	CDDU	CDI	CDD de droit commun	CDDU	CDI	CDD de droit commun	CDDU
Auvergne-Rhône-Alpes	1 441	1 426	4 755	853	1 080	9 082	2 294	2 506	13 837
Bourgogne-Franche-Comté	489	312	1 666	290	242	3 396	779	554	5 062
Bretagne	485	631	1 827	290	549	4 019	775	1 180	5 846
Centre-Val de Loire	347	293	1 494	254	250	3 027	601	543	4 521
Corse	19	13	78	20	65	110	39	78	188
Grand Est	741	705	2 188	552	563	4 189	1 293	1 268	6 377
Hauts-de-France	855	710	3 582	608	715	6 302	1 463	1 425	9 884
Ile-de-France	3 311	3 312	11 254	2 349	2 409	17 340	5 660	5 721	28 594
Normandie	589	633	1 870	414	494	3 848	1 003	1 127	5 718
Nouvelle-Aquitaine	828	968	3 233	536	813	6 369	1 364	1 781	9 602
Occitanie	827	1 193	3 971	505	922	7 717	1 332	2 115	11 688
PACA	1 346	1 420	3 983	872	1 054	7 316	2 218	2 474	11 299
Pays de la Loire	601	783	2 173	355	558	4 778	956	1 341	6 951
Outre Mer	46	27	254	29	24	675	75	51	929
<b>TOTAL (dédoublonné)</b>	<b>11 845</b>	<b>12 188</b>	<b>31 633</b>	<b>7 888</b>	<b>9 582</b>	<b>57 570</b>	<b>19 733</b>	<b>21 770</b>	<b>89 203</b>
	<b>50 730</b>			<b>70 065</b>			<b>120 795</b>		

*Lecture : La région Centre – Val de Loire compte 347 femmes en CDI, 293 en CDD de droit commun et 1 494 en CDDU.*


**Tableau 6 : Nombre d'ETP relatifs aux CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDD d'usage, par genre, type de contrat et par région**

	Femmes			Hommes			TOTAL		
	CDI	CDD de droit commun	Techniciens en CDDU	CDI	CDD de droit commun	Techniciens en CDDU	CDI	CDD de droit commun	Techniciens en CDDU
Auvergne-Rhône-Alpes	896	260	302	563	134	569	1 459	395	871
Bourgogne-Franche-Comté	290	47	92	199	25	166	489	72	257
Bretagne	299	93	126	193	51	196	492	144	322
Centre-Val de Loire	241	64	62	193	34	105	434	99	167
Corse	13	2	4	12	3	6	25	6	10
Grand Est	475	114	155	396	69	264	871	184	419
Hauts-de-France	549	131	154	420	83	301	969	214	455
Ile-de-France	2 139	625	626	1 612	371	1 003	3 751	996	1 629
Normandie	409	94	80	302	59	194	711	153	273
Nouvelle-Aquitaine	575	144	179	380	97	315	955	241	494
Occitanie	559	222	227	354	136	373	913	358	600
PACA	905	269	202	628	151	428	1 533	421	630
Pays de la Loire	396	97	133	263	53	261	659	149	394
Outre Mer	16	5	15	12	4	32	28	8	46
<b>TOTAL</b>	<b>7 761</b>	<b>2 167</b>	<b>2 355</b>	<b>5 528</b>	<b>1 271</b>	<b>4 213</b>	<b>13 289</b>	<b>3 439</b>	<b>6 568</b>
	<b>12 284</b>			<b>11 012</b>			<b>23 296</b>		

*Lecture : La région Bretagne compte 299 ETP femmes en CDI, 93 en CDD de droit commun et 126 en CDDU.*



**Tableau 7 : Nombre de cachets relatifs aux artistes en CDD d'usage, par genre et par région**



	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>TOTAL</b>
Auvergne-Rhône-Alpes	72 356	100 789	173 146
Bourgogne-Franche-Comté	21 040	29 024	50 064
Bretagne	25 598	37 891	63 489
Centre-Val de Loire	18 964	26 266	45 230
Corse	1 117	1 604	2 721
Grand Est	30 640	40 389	71 029
Hauts-de-France	47 558	68 887	116 445
Ile-de-France	179 089	219 960	399 049
Normandie	24 122	31 020	55 142
Nouvelle-Aquitaine	46 778	70 032	116 809
Occitanie	61 256	86 989	148 245
PACA	49 537	65 186	114 724
Pays de la Loire	30 700	48 904	79 604
Outre Mer	3 284	4 226	7 511
<b>TOTAL</b>	<b>612 042</b>	<b>831 167</b>	<b>1 443 209</b>

*Lecture : La région Bretagne compte 25 598 cachets déclarés pour les femmes artistes en CDD d'usage et 37 891 pour les hommes artistes en CDD d'usage.*

Figure 1 : Nombre de structures par département

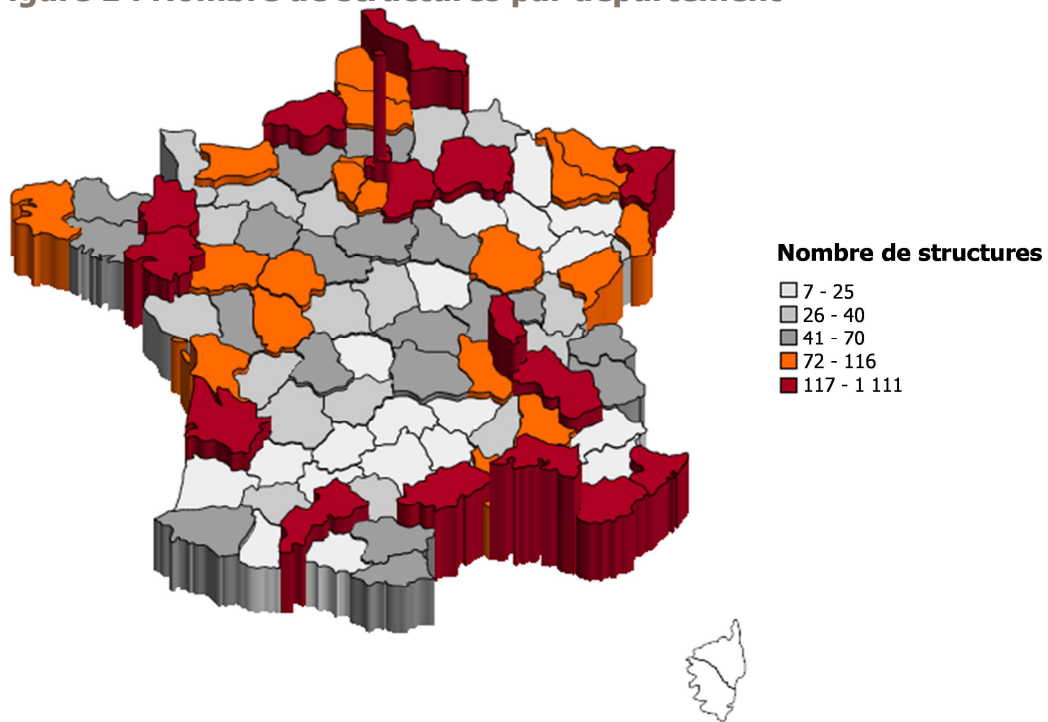


Figure 2 : Masse salariale par département

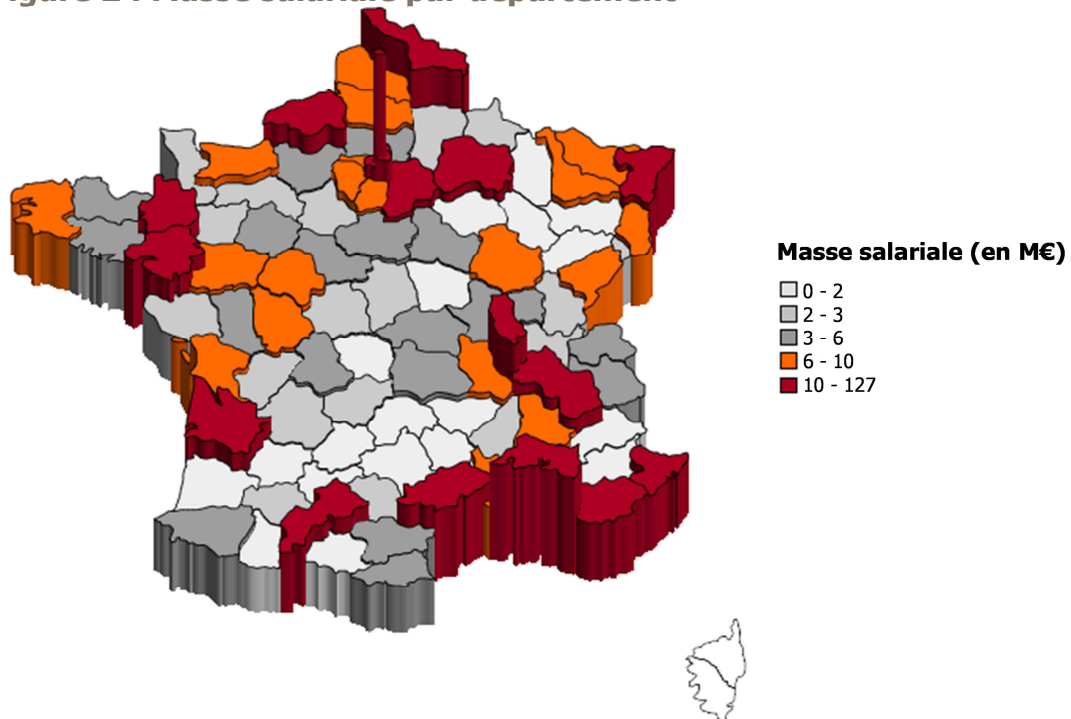


Figure 3 : Nombre d'ETP relatifs aux CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDD d'usage par département

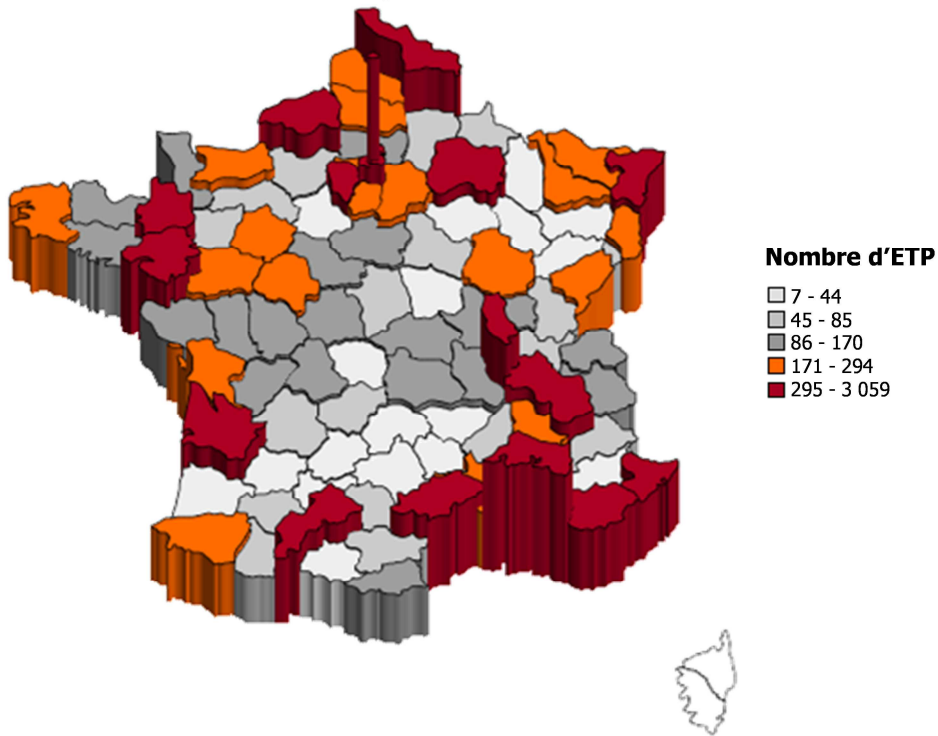
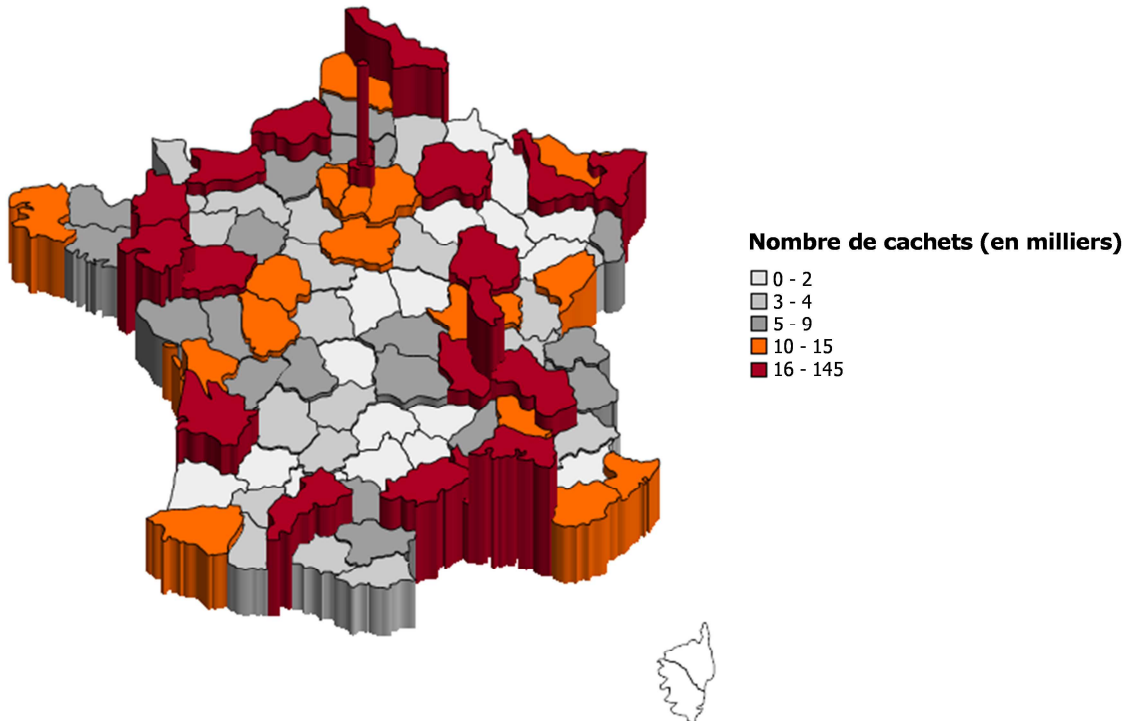


Figure 4 : Nombre de cachets relatifs aux artistes en CDD d'usage par département



## Répartition par statuts juridiques

91% des entreprises de la branche sont des associations et elles cumulent 72% des effectifs (71% des ETP et 86% des cachets calculés) et 74% de la masse salariale. 9% des effectifs et 10% de la masse salariale de la branche est générée par les EPIC et régies personnalisées qui représentent 1% des structures.

**Tableau 8 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts par statut juridique**

	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
Associations	8 280	91%	99 078	72%	16 591	71%	1 246 483	86%	616 750	74%
SARL / EURL	378	4%	15 830	11%	1 939	8%	108 170	7%	71 044	8%
EPIC / régies personnalisées	103	1%	12 116	9%	2 688	12%	42 332	3%	81 910	10%
<i>dont EPCC</i>	<i>35</i>	<i>0,4%</i>	<i>6 121</i>	<i>4,4%</i>	<i>1 569</i>	<i>6,7%</i>	<i>22 354</i>	<i>1,5%</i>	<i>48 167</i>	<i>6%</i>
SCOP - SCIC	25	0,3%	2 265	1,6%	374	1,6%	16 631	1,2%	12 468	1%
SA / SAS / SEM	109	1%	5 549	4%	1 084	5%	21 075	1%	35 555	4%
Entreprises individuelles	59	0,6%	261	0,2%	59	0,3%	938	0,1%	1 661	0,2%
Autres formes juridiques	122	1%	2 550	1,8%	442	2%	6 892	0,5%	14 076	2%
Régies autonomes	8	0,1%	628	0,5%	119	0,5%	688	0,05%	3 077	0,4%
<b>TOTAL (dédoubleonné pour les effectifs)</b>	<b>9 084</b>	<b>100%</b>	<b>120 795</b>	<b>100%</b>	<b>23 296</b>	<b>100%</b>	<b>1 443 209</b>	<b>100%</b>	<b>836 541</b>	<b>100%</b>

*Lecture : Sur les 9 084 structures de la branche, 8 280 sont des associations et elles cumulent 72% des effectifs, 71% des ETP calculés, 86% des cachets et 74% de la masse salariale brute 2017 de la branche.*

## Répartition par codes NAF

84% des structures, 73% des effectifs (72% des ETP et 90% des cachets calculés) et 77% de la masse salariale de la branche relèvent des arts du spectacle vivant. La gestion des salles de spectacle concentre 12% des effectifs et 13% de la masse salariale de la branche, pour 3% des structures.

91% des structures, 95% des effectifs et 94% de la masse salariale est propre à l'un des 3 NAF spécifiques au spectacle vivant (9001Z, 9002Z, 9003Z)

**Tableau 9 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts par code NAF**

	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
9001Z - Arts du spectacle vivant	7 613	84%	101 370	73%	16 869	72%	1 298 042	90%	643 149	77%
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	441	5%	10 024	7%	1 148	5%	43 393	3%	36 456	4%
9004Z - Gestion de salles de spectacles	254	3%	16 536	12%	3 762	16%	41 805	3%	109 348	13%
9499Z - Autres orga. fonctionn. par adh. volontaire	328	4%	4 759	3%	490	2%	31 363	2%	16 355	2%
9003A - Création art. relevant des arts plastiques	80	1%	258	0,2%	121	1%	220	0,02%	3 497	0,4%
9003B - Autre création artistique	170	2%	2 052	1%	201	1%	14 655	1%	7 526	1%
Autres NAF	198	2%	3 899	3%	704	3%	13 730	1%	20 208	2%
<b>TOTAL (dédoubleonné pour les effectifs)</b>	<b>9 084</b>	<b>100%</b>	<b>120 795</b>	<b>100%</b>	<b>23 296</b>	<b>100%</b>	<b>1 443 209</b>	<b>100%</b>	<b>836 541</b>	<b>100%</b>
<b>Sous-total des NAF spécif. au spect. vivant</b>	<b>8 308</b>	<b>91%</b>	<b>115 290</b>	<b>95%</b>	<b>21 779</b>	<b>93%</b>	<b>1 383 241</b>	<b>96%</b>	<b>788 954</b>	<b>94%</b>

*Lecture : Sur les 9 084 structures de la branche, 7 613 relèvent du code NAF 9001Z (arts du spectacle vivant) et elles cumulent 73% des effectifs et 77% de la masse salariale brute 2017 de la branche. 8 308 structures (91%) relèvent d'un des 3 codes NAF spécifiques au spectacle vivant (9001Z, 9002Z, 9003Z)*

*NB : quand une entreprise possède deux établissements ou plus avec des codes NAF différents, alors nous avons affecté à l'entreprise le code NAF de l'établissement ayant la plus grosse masse salariale.*

## Répartition par montant de masse salariale

133 structures (1%) ont une masse salariale brute totale 2017 supérieure à 1 M€, elles représentent 17% des effectifs et 32% de la masse salariale de la branche. A l'opposé, les entreprises dont la masse salariale brute totale 2017 est inférieure à 25 K€, sont au nombre de 4 892 (54%) et représentent 16% des effectifs et 6% de la masse salariale de la branche.

**Tableau 10 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts en fonction de la masse salariale brute 2016 de la structure**

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	133	1%	30 883	17%	7 141	31%	230 862	16%	268 300	32%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	422	5%	37 083	21%	6 711	29%	202 010	14%	222 750	27%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	994	11%	37 701	21%	4 514	19%	328 922	23%	163 524	20%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	1 121	12%	23 110	13%	2 184	9%	218 791	15%	79 149	9%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	1 522	17%	21 649	12%	1 434	6%	206 328	14%	54 217	6%
0 < MSB ≤ 25 k€	4 892	54%	27 759	16%	1 312	6%	256 298	18%	48 603	6%
<b>TOTAL (dédoublonné pour les eff.)</b>	<b>9 084</b>	<b>100%</b>	<b>120 795</b>	<b>100%</b>	<b>23 296</b>	<b>100%</b>	<b>1 443 209</b>	<b>100%</b>	<b>836 541</b>	<b>100%</b>

*Lecture : Sur les 9 084 structures de la branche, 1 121 ont une masse salariale brute totale sur 2017 comprise entre 50 et 100 k€. Ces dernières cumulent 13% des effectifs et 9% de la masse salariale totale de la branche.*

## Répartition par taille en nombre d'ETP (CDI, CDD de droit commun et CDD d'usage Techniciens)

Cette répartition n'est calculée que sur **le nombre d'ETP relatifs à des contrats en CDI, en CDD de droit commun ou en CDD d'usage mais pour les catégories de techniciens.**

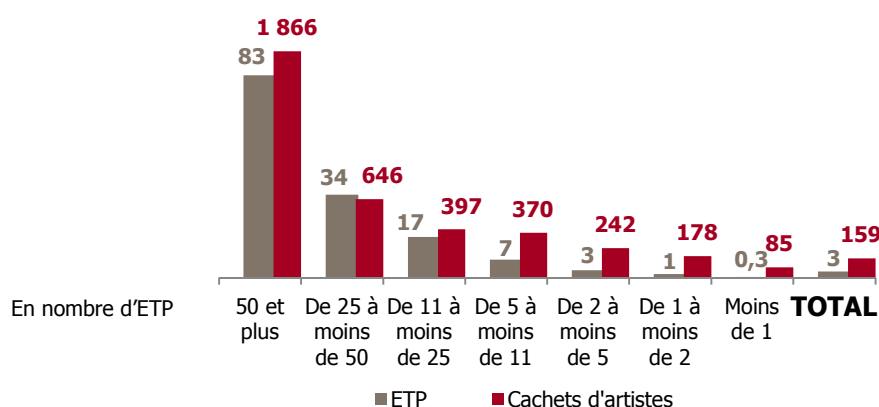
Les structures regroupant 50 ETP calculés et plus représentent 1% de l'ensemble, pour 19% de la masse salariale. Plus de 5 700 structures n'ont pas déclaré plus d'un ETP CDI, CDD de droit commun ou CDDU Technicien, celles-ci cumulent 11% de la masse salariale.

**Tableau 11 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts en fonction de la taille de la structure en nombre d'ETP calculés**

Taille en nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
50 ETP et plus	53	1%	16 595	9%	4 417	19%	98 916	7%	158 239	19%
De 25 à moins de 50 ETP	124	1%	19 099	11%	4 233	18%	80 077	6%	135 448	16%
De 11 à moins de 25 ETP	271	3%	25 492	14%	4 523	19%	107 659	7%	144 909	17%
De 5 à moins de 11 ETP	464	5%	24 951	14%	3 426	15%	171 813	12%	116 947	14%
De 2 à moins de 5 ETP	1 079	12%	28 641	16%	3 288	14%	260 585	18%	117 127	14%
De 1 à moins de 2 ETP	1 317	14%	22 275	13%	1 852	8%	234 415	16%	70 963	8%
Moins de 1 ETP	5 776	64%	41 111	23%	1 557	7%	489 743	34%	92 907	11%
<b>TOTAL (dédoublonné pour les eff.)</b>	<b>9 084</b>	<b>100%</b>	<b>120 795</b>	<b>100%</b>	<b>23 296</b>	<b>100%</b>	<b>1 443 209</b>	<b>100%</b>	<b>836 541</b>	<b>100%</b>

*Lecture : Sur les 9 084 structures de la branche, 64% ont moins d'un ETP calculé sur 2017. Elles cumulent 23% des effectifs, 7% des ETP et 34% des cachets calculés, et 11% de la masse salariale totale de la branche.*

**Figure 5 : Nombre moyen d'ETP CDI, CDD et Techniciens en CDDU et nombre moyen de cachets d'artistes déclarés en fonction de la taille de la structure en nombre d'ETP calculés**



*Lecture : Parmi les structures comptabilisant entre 25 et 50 etp CDI CDD et Techniciens en CDDU, le nombre moyen d'etp calculé est de 34 et le nombre moyen de cachets d'artistes en CDDU est de 646.*

## Répartition par taille, en nombre de cachets (CDD d'usage Artistes)

Cette répartition n'est calculée que sur **le nombre de cachets relatifs à des contrats en CDD d'usage d'artistes**.

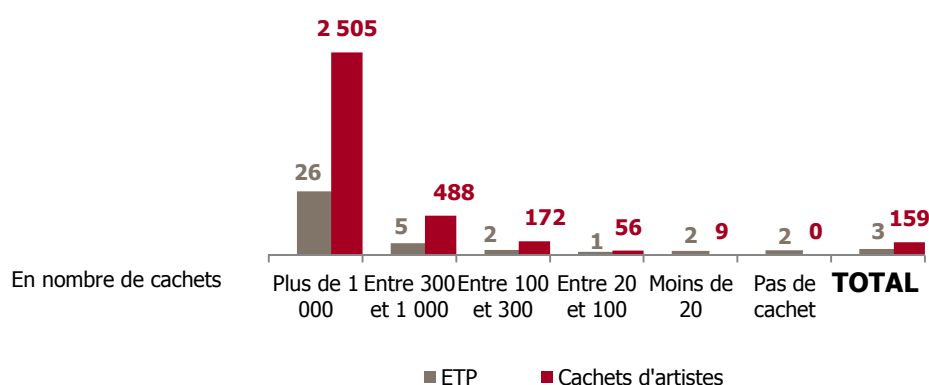
Les structures regroupant plus de 1 000 cachets d'artistes représentent 2% (159) de l'ensemble, pour 24% de la masse salariale et 28% des cachets d'artistes déclarés en CDDU dans la branche. 1 264 structures n'ont pas déclaré d'artistes en CDDU en 2017, celles-ci cumulent 9% de la masse salariale.

**Tableau 12 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts en fonction de la taille de la structure en nombre de cachets d'artistes déclarés**

Taille en nombre de cachets déclarés des Artistes en CDDU	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
Plus de 1 000 cachets	159	2%	28 113	16%	4 196	18%	398 304	28%	196 829	24%
Entre 300 et 1 000 cachets	916	10%	38 437	22%	4 542	19%	446 788	31%	184 533	22%
Entre 100 et 300 cachets	2 448	27%	46 494	27%	5 361	23%	420 772	29%	185 067	22%
Entre 20 et 100 cachets	2 986	33%	36 434	21%	4 115	18%	165 986	12%	130 905	16%
Moins de 20 cachets	1 311	14%	14 089	8%	2 418	10%	11 359	1%	65 506	8%
Pas de cachet d'artiste	1 264	14%	8 845	5%	2 665	11%	0	0%	73 701	9%
<b>TOTAL (dédoublonné pour les eff.)</b>	<b>9 084</b>	<b>100%</b>	<b>120 795</b>	<b>100%</b>	<b>23 296</b>	<b>100%</b>	<b>1 443 209</b>	<b>100%</b>	<b>836 541</b>	<b>100%</b>

*Lecture : Sur les 9 084 structures de la branche, 14% ont déclaré entre 1 et 20 cachets d'artistes en CDDU. Elles cumulent 8% des effectifs, 10% des ETP et 1% des cachets calculés, et 8% de la masse salariale totale de la branche.*

**Figure 6 : Nombre moyen d'ETP CDI, CDD et Techniciens en CDDU et nombre moyen de cachets d'artistes déclarés en fonction de la taille de la structure en nombre de cachets d'artistes déclarés**



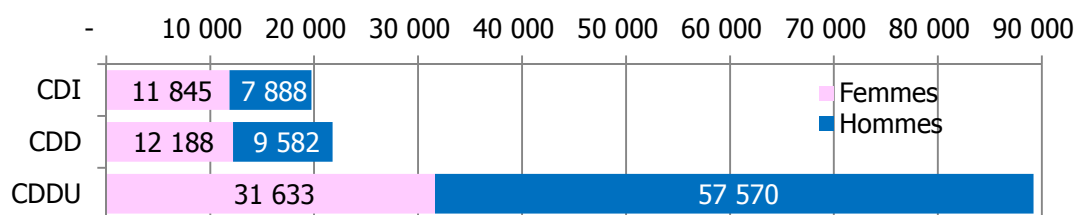
*Lecture : Parmi les structures comptabilisant entre 300 et 1 000 cachets d'artistes en CDDU déclarés sur l'année, le nombre moyen d'etp calculé est de 5 et le nombre moyen de cachets d'artistes en CDDU est de 488.*

Lorsqu'il n'est pas précisé ETP dans l'intitulé, les effectifs sont exprimés en nombre de personnes, dès la première heure travaillée, et non pas en effectifs en Équivalent Temps Plein.

## Répartition par type de contrat, catégorie professionnelle<sup>6</sup> et genre

**Plus de 120 000 salariés ont été déclarés en 2017 par les entreprises artistiques et culturelles : 42% sont des femmes et 58% sont des hommes**

Figure 7 : Répartition des effectifs par type de contrat et par genre



*Lecture : 11 845 femmes et 7 888 hommes ont été déclarés en CDI en 2017.*

Tableau 13 : Effectifs et masses salariales par type de contrat, catégorie professionnelle et genre

		Effectifs			Salaires bruts (en k€)		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CDI	Cadres	2 977	2 676	5 653	98 851	105 662	204 513
	Non cadres	8 906	5 130	14 036	119 869	78 625	198 494
	Artistes	259	395	654	4 521	7 943	12 464
	<b>TOTAL (dédoublonné pour les eff.)</b>	<b>11 845</b>	<b>7 888</b>	<b>19 733</b>	<b>223 241</b>	<b>192 230</b>	<b>415 471</b>
CDD de droit commun	Cadres	493	394	887	3 792	2 782	6 575
	Non cadres	11 479	8 834	20 313	32 629	19 669	52 298
	Artistes	367	470	837	441	580	1 021
	<b>TOTAL (dédoublonné pour les eff.)</b>	<b>12 188</b>	<b>9 582</b>	<b>21 770</b>	<b>36 863</b>	<b>23 031</b>	<b>59 894</b>
CDDU	Cadres	4 411	6 032	10 443	18 625	31 586	50 211
	Non cadres	8 885	20 006	28 891	34 714	76 558	111 272
	Artistes	23 948	40 189	64 137	79 245	120 446	199 692
	<b>TOTAL (dédoublonné pour les eff.)</b>	<b>31 633</b>	<b>57 570</b>	<b>89 203</b>	<b>132 585</b>	<b>228 590</b>	<b>361 175</b>
<b>TOTAL(dédoublonné pour les eff.)</b>		<b>50 730</b>	<b>70 065</b>	<b>120 795</b>	<b>392 689</b>	<b>443 852</b>	<b>836 541</b>

*Lecture : 2 977 femmes ont été déclarées en CDI dans un poste de cadre en 2017, pour une masse salariale de 98 851 k€.*

<sup>6</sup> Comme indiqué page 9, la catégorie professionnelle considérée ici est celle enregistrée à Audiens et elle ne correspond pas nécessairement à 100% aux groupes et catégories définis dans la convention collective et utilisés pour la partie A- III « Étude détaillée de l'emploi ». Par exemple, par définition de l'AGIRC/ARRCO, le personnel artistique relève de la catégorie non-cadre. Toutefois, certaines fonctions comme les metteurs en scène ou les chefs d'orchestre relèvent de la catégorie cadre au vu de leur niveau de responsabilité. De ce fait, ils sont ici considérés dans les effectifs cadre et non les effectifs artistes.



## Répartition par taux de temps travaillé pour les CDI et CDD de droit commun

Tableau 14 : Effectifs et masses salariales par type de contrat (CDI et CDD de droit commun), taux de temps partiel et genre

		Effectifs			Salaires bruts (en k€)			
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Cadres	Moins de 25%	54	72	126	446	680	1 126	
	De plus de 25% à 50%	117	118	235	1 847	2 605	4 452	
	De plus de 50% à 80%	228	121	349	4 853	3 262	8 115	
	De plus de 80% à moins de 100%	149	69	218	3 528	1 724	5 252	
	Temps plein	2 585	2 413	4 998	88 177	97 390	185 567	
CDI Non cadres	Moins de 25%	1 456	755	2 211	2 747	1 626	4 373	
	De plus de 25% à 50%	546	256	802	3 743	1 599	5 342	
	De plus de 50% à 80%	1 193	450	1 643	12 596	4 340	16 936	
	De plus de 80% à moins de 100%	615	253	868	5 844	2 334	8 178	
	Temps plein	5 769	3 689	9 458	94 939	68 726	163 665	
Artistes	Moins de 25%	8	8	16	38	30	68	
	De plus de 25% à 50%	8	10	18	111	153	264	
	De plus de 50% à 80%	6	10	16	121	169	290	
	De plus de 80% à moins de 100%	8	11	19	35	56	91	
	Temps plein	230	359	589	4 216	7 535	11 751	
CDD de droit commun	Cadres	Moins de 25%	30	39	69	36	51	87
		De plus de 25% à 50%	28	15	43	118	44	162
		De plus de 50% à 80%	26	21	47	171	262	433
		De plus de 80% à moins de 100%	15	11	26	115	100	215
		Temps plein	417	320	737	3 351	2 326	5 677
	Non cadres	Moins de 25%	1 125	751	1 876	1 012	627	1 639
		De plus de 25% à 50%	410	251	661	664	393	1 057
		De plus de 50% à 80%	1 036	512	1 548	4 641	2 399	7 041
		De plus de 80% à moins de 100%	592	332	924	1 545	870	2 415
		Temps plein	9 062	7 355	16 417	24 766	15 380	40 146
	Artistes	Moins de 25%	67	128	195	36	66	101
		De plus de 25% à 50%	19	14	33	18	11	29
		De plus de 50% à 80%	7	2	9	12	4	15
		De plus de 80% à moins de 100%	15	17	32	6	11	18
		Temps plein	267	312	579	370	488	858

*Lecture : Les CDI cadres en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 228 chez les femmes et de 121 chez les hommes.*

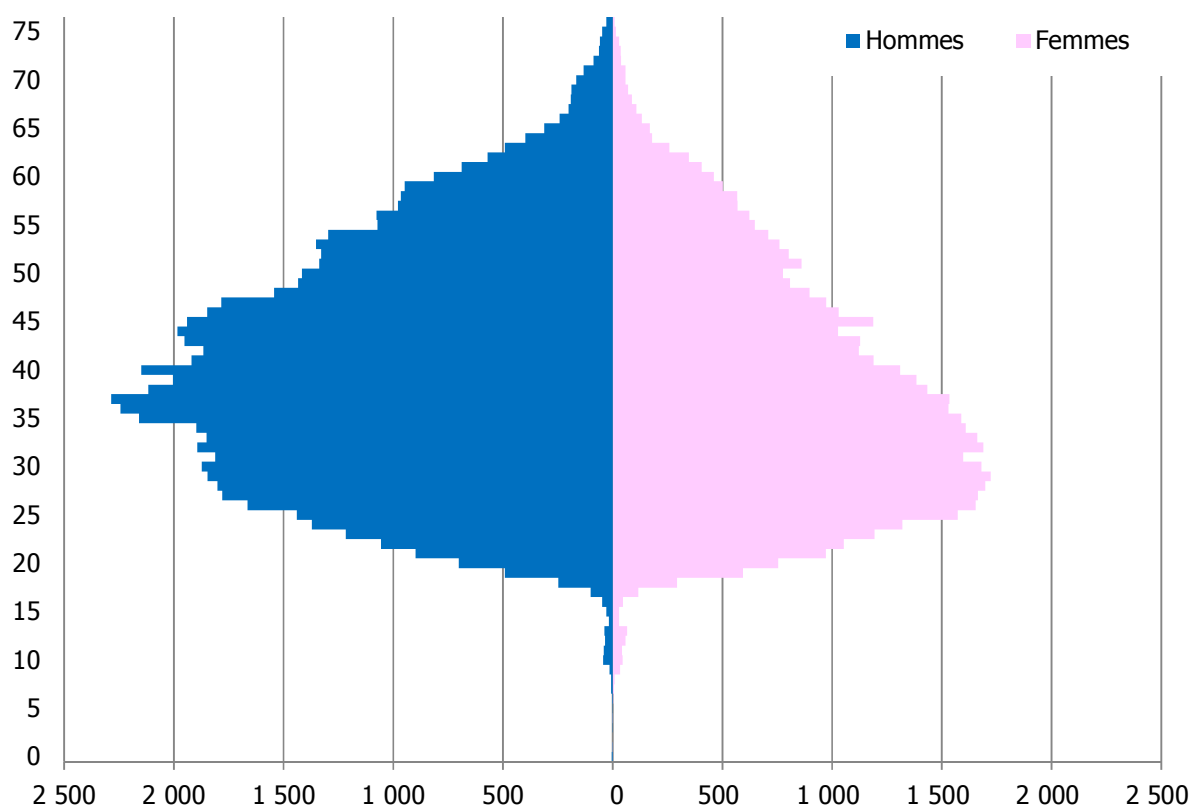
## Effectifs par tranches d'âges

Tableau 15 : Effectifs par type de contrat, par tranches d'âges et par genre

	CDI			CDD de droit commun			CDDU		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
18 ans et moins	60	48	108	265	188	453	473	417	890
19 à 25 ans	1 631	914	2 545	3 742	2 380	6 122	2 820	4 477	7 297
26 à 35 ans	3 662	1 742	5 404	3 842	2 566	6 408	10 864	15 626	26 490
36 à 45 ans	2 821	1 983	4 804	2 051	2 044	4 095	9 171	17 819	26 990
46 à 55 ans	2 216	1 819	4 035	1 385	1 380	2 765	5 432	12 220	17 652
56 à 65 ans	1 310	1 178	2 488	750	798	1 548	2 400	5 770	8 170
Plus de 65 ans	145	204	349	153	226	379	473	1 241	1 714
<b>TOTAL</b>	<b>11 845</b>	<b>7 888</b>	<b>19 733</b>	<b>12 188</b>	<b>9 582</b>	<b>21 770</b>	<b>31 633</b>	<b>57 570</b>	<b>89 203</b>

*Lecture : Parmi les 11 845 femmes en CDI, 1 350 ont moins de 25 ans.*

Figure 8 : Pyramide des âges



## Effectifs par type de structure

**Tableau 16 : Effectifs en ETP par type de structure, par type de contrat et par genre**

	CDI			CDD de droit commun			Techniciens en CDDU		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	536	383	919	112	58	170	155	353	508
Centres chorégraphiques nationaux	169	101	270	22	17	39	50	81	131
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	374	540	914	81	89	170	21	169	190
Centres nationaux et régionaux de création musicale	26	27	53	5	2	7	1	8	9
Scènes nationales	899	666	1 565	159	76	236	112	418	530
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	216	122	337	36	19	56	29	78	107
Scènes conventionnées	486	319	805	83	45	128	49	168	218
Orchestres permanents	253	326	579	21	11	32	6	25	31
Opéras	287	260	547	79	46	125	99	149	248
Théâtres de ville	580	467	1 047	136	69	205	80	205	285
Compagnies	1 336	665	2 002	620	356	976	1 199	1 483	2 682
Festivals	516	257	773	212	121	333	119	279	399
Ensembles musicaux	231	125	356	64	34	99	45	96	141
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	105	85	190	29	29	58	22	63	85
Autres musiques (diffuseur, producteur)	124	104	228	43	21	63	16	38	54
Autres lieux de production / diffusion	1 225	777	2 002	319	197	516	211	406	617
Autres types de structures	167	103	269	42	25	67	10	32	42
Type de structure non affecté	233	202	435	104	57	161	130	161	291
<b>TOTAL</b>	<b>7 761</b>	<b>5 528</b>	<b>13 289</b>	<b>2 167</b>	<b>1 271</b>	<b>3 439</b>	<b>2 355</b>	<b>4 213</b>	<b>6 568</b>

*Lecture : Les autres lieux de production/diffusion de notre échantillon ont déclaré l'équivalent de 1 225 ETP féminins en CDI, 319 ETP en CDD et 211 en CDD d'usage et pour une catégorie de technicien.*

**Tableau 17 : Nombre de cachets par type de structure, par type de contrat et par genre**

	Artistes en CDDU		
	Femmes	Hommes	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	17 574	24 161	41 735
Centres chorégraphiques nationaux	7 741	11 288	19 029
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	2 967	14 510	17 477
Centres nationaux et régionaux de création musicale	360	1 122	1 482
Scènes nationales	6 467	8 146	14 613
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2 326	2 492	4 818
Scènes conventionnées	4 234	4 032	8 267
Orchestres permanents	16 906	22 105	39 011
Opéras	28 139	35 882	64 021
Théâtres de ville	7 639	9 746	17 385
Compagnies	349 400	424 146	773 546
Festivals	8 919	18 690	27 609
Ensembles musicaux	61 142	86 261	147 402
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	6 666	30 367	37 033
Autres musiques (diffuseur, producteur)	4 712	10 892	15 605
Autres lieux de production / diffusion	40 458	51 264	91 722
Autres types de structures	3 749	8 539	12 288
Type de structure non affecté	42 642	67 525	110 167
<b>TOTAL</b>	<b>612 042</b>	<b>831 167</b>	<b>1 443 209</b>

*Lecture : Les autres lieux de production/diffusion de notre échantillon ont déclaré 40 458 cachets relatifs aux femmes artistes en CDDU et 51 264 pour les hommes.*

## Ancienneté des CDI dont CDII (cf article V.13 de la convention collective)

Nous considérons ici les salariés en CDI répartis en fonction de leur ancienneté. Par ancienneté, il faut entendre ancienneté au sein de la structure (au sens SIREN) dans laquelle il est en CDI - et non pas ancienneté dans le secteur.

**Tableau 18 : Répartition des CDI en fonction de leur ancienneté et du type de structure**



<b>Femmes</b>	<b>Moins de 3 ans</b>	<b>De 3 à 5 ans</b>	<b>De 6 à 10 ans</b>	<b>De 11 à 15 ans</b>	<b>Plus de 15 ans</b>	<b>Total</b>
Centres dramatiques nationaux et régionaux	43%	15%	16%	8%	17%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	32%	16%	16%	10%	27%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	43%	24%	21%	6%	5%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	26%	21%	21%	15%	18%	100%
Scènes nationales	45%	16%	18%	7%	14%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	42%	25%	13%	12%	8%	100%
Scènes conventionnées	42%	20%	22%	9%	7%	100%
Orchestres permanents	15%	11%	22%	16%	36%	100%
Opéras	34%	11%	34%	8%	12%	100%
Théâtres de ville	48%	20%	15%	5%	12%	100%
Compagnies	51%	18%	16%	7%	9%	100%
Festivals	38%	17%	19%	12%	14%	100%
Ensembles musicaux	51%	18%	17%	6%	9%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	51%	24%	16%	5%	4%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	48%	16%	21%	9%	7%	100%
Autres lieux de production / diffusion	46%	19%	17%	7%	11%	100%
Autres types de structures	37%	30%	16%	8%	9%	100%
Type de structure non affecté	68%	16%	9%	5%	3%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>45%</b>	<b>18%</b>	<b>18%</b>	<b>8%</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>

<b>Hommes</b>	<b>Moins de 3 ans</b>	<b>De 3 à 5 ans</b>	<b>De 6 à 10 ans</b>	<b>De 11 à 15 ans</b>	<b>Plus de 15 ans</b>	<b>Total</b>
Centres dramatiques nationaux et régionaux	37%	14%	14%	7%	27%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	26%	12%	19%	8%	34%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	32%	21%	26%	11%	10%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	20%	13%	17%	17%	33%	100%
Scènes nationales	37%	16%	19%	8%	20%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	35%	19%	17%	9%	20%	100%
Scènes conventionnées	34%	25%	20%	9%	12%	100%
Orchestres permanents	8%	9%	19%	12%	52%	100%
Opéras	35%	9%	34%	9%	13%	100%
Théâtres de ville	39%	17%	18%	8%	18%	100%
Compagnies	46%	14%	14%	10%	16%	100%
Festivals	33%	16%	19%	13%	20%	100%
Ensembles musicaux	43%	13%	13%	12%	18%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	40%	24%	20%	8%	8%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	44%	13%	19%	8%	16%	100%
Autres lieux de production / diffusion	44%	15%	18%	9%	14%	100%
Autres types de structures	38%	30%	21%	7%	5%	100%
Type de structure non affecté	67%	13%	10%	5%	4%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>39%</b>	<b>16%</b>	<b>19%</b>	<b>9%</b>	<b>18%</b>	<b>100%</b>

*Lecture : Dans les compagnies, 16% des femmes et 14% des hommes en CDI ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté dans la structure.*

## A- III. Étude détaillée de l'emploi

Après les données générales étudiées dans la première partie, nous allons étudier plus en détail l'emploi dans la branche en exploitant plus spécifiquement les données détaillées des DSN et en se concentrant sur les emplois identifiés de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

### Représentativité des données exploitées

Comme évoqué en page 12, l'échantillon sur lequel nous pouvons travailler, c'est-à-dire les périodes d'activité dont le libellé d'emploi est identifié dans la nomenclature, et où les données de temps de travail sont exploitables, représente 79% des périodes d'activité déclarées, 62% de la masse salariale de la branche, 53% des etp CDI, CDD de droit commun et Techniciens en CDDU et 93% des cachets d'Artistes en CDDU.

**Tableau 19 : Détails des taux de recouvrement des données de l'étude détaillée par rapport aux données de l'étude générale, par type de contrat et catégorie professionnelle**

		Taux de recouvrement			
		Effectifs	Masse salariale	Nombre d'heures	Nombre de cachets
CDI	Artistes	81%	90%	86%	
CDI	Cadres	54%	54%	53%	
CDI	Non cadres	39%	36%	36%	
CDD	Artistes	27%	41%	31%	
CDD	Cadres	35%	53%	49%	
CDD	Non cadres	34%	32%	33%	
CDDU	Artistes	95%	93%		93%
CDDU	Cadres	81%	82%	82%	
CDDU	Non cadres	85%	80%	81%	

*Lecture : Concernant les périodes de cadres en CDI, on retrouve dans les données de l'étude détaillée, 54% des effectifs, 54% de la masse salariale et 53% du nombre d'heures par rapport aux données de l'étude générale. Ces périodes correspondent aux libellés nomenclaturés.*

**Avertissement pour l'ensemble des données détaillées produites par la suite** : elles ne concernent donc que ces périodes d'activité avec des libellés d'emploi nomenclaturés et il se peut que certains ensembles étudiés (exemple : filières) aient plus ou moins de périodes avec des libellés d'emploi nomenclaturés que d'autres. Il faut donc avoir en tête que cela peut changer les répartitions par rapport aux précédents rapports de branche.

Pour rappel, la liste des principaux emplois non identifiés dans la nomenclature est disponible en annexe.

## Les données

Les informations collectées dans les DSN ne précisent que très rarement les filières, les groupes et les échelons.

### Filière

La nomenclature des emplois (titre XI de la CCNEAC) possède deux classifications :

- une classification concernant les emplois artistiques (titre XI-2) qui est de fait considérée comme une filière à part entière,
- une autre classification concernant les emplois autres qu'artistiques (titre XI-3) organisée autour de 3 filières :
  - administration-production ;
  - communication – relations publiques – action culturelle ;
  - technique.

L'attribution de la filière se fait sur la base de la fonction déclarée pour la période d'activité.

### Groupe

Les emplois artistiques sont classés dans 3 groupes (détaillés au titre XI-2) :

- Groupe A – direction artistique
- Groupe B - encadrement de l'interprétation collective et/ou assistantat de la direction artistique
- Groupe C – interprétation et/ou assistantat de l'encadrement

Les emplois autres qu'artistiques sont classés dans 9 groupes (détaillés au titre XI-3) :

- les cadres sont attachés aux groupes 1, 2, 3 et 4 ;
- les techniciens et agents de maîtrise aux groupes 5, 6 et 7 ;
- les employés et ouvriers aux groupes 8 et 9.

L'attribution du groupe se fait sur la base de la fonction déclarée pour la période d'activité. Les catégories artistes, cadres, TAM et employés-ouvriers sont définies à partir de ces groupes.

### Échelon (emplois non artistiques) et attribution d'un échelon

Pour les emplois autres qu'artistiques, une progression par échelon est prévue pour les salariés<sup>7</sup>.

Lorsque l'échelon (compris entre 1 et 12) n'est pas stipulé dans la déclaration, nous avons affecté un échelon théorique calculé selon l'âge de l'individu. Nous avons ainsi considéré 12 tranches d'âges de 4 ans, la première pour les moins de 24 ans et la dernière pour les plus de 64 ans. Cette estimation ne correspond pas nécessairement à la réalité des échelons attribués en fonction de l'ancienneté et du choix de l'employeur. En effet, âge et ancienneté dans une entreprise peuvent être positivement corrélés mais cette relation n'est que tendancielle et non systématiquement vérifiée. L'affectation d'un échelon est multifactorielle et non uniquement rattachée à l'âge du salarié.

Ce calcul d'échelons théoriques peut notamment légèrement surclasser les salariés les plus âgés et inversement pour les plus jeunes salariés.

---

<sup>7</sup> cf article X-4 « Carrière » de la CCNEAC

## Salaires

Afin d'appréhender la situation des salariés de la branche, les données salaires sont étudiées au travers de plusieurs biais :

### - Les quartiles

Pour une série de données, les quartiles constituent les indicateurs qui séparent les effectifs en quatre parties égales.

25%	<-- 3 <sup>e</sup> quartile
25%	<-- 2 <sup>e</sup> quartile (médiane)
25%	<-- 1 <sup>er</sup> quartile
25%	

En prenant l'exemple du salaire horaire :

- 25% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 1<sup>er</sup> quartile et 75% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 1<sup>er</sup> quartile.
- Le deuxième quartile, correspondant à la médiane, sépare l'échantillon en deux populations de même taille.
- 75% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 3<sup>e</sup> quartile et 25% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 3<sup>e</sup> quartile.

Par rapport à la moyenne, la médiane a l'avantage d'être insensible aux valeurs extrêmes. Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> quartiles informent sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité des situations.

Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons pas renseigner d'indicateurs sur le salaire brut en dessous de 3 effectifs dans une fonction. La valeur sera alors remplacée par « s » comme secret.

### - Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul  $\frac{\text{salaire moyen des femmes}}{\text{salaire moyen des hommes}}$

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne, selon une temporalité (annuelle ou horaire), le poids du salaire moyen des femmes par rapport au salaire moyen des hommes.

### - Comparaison du salaire brut horaire ou par cachet par rapport au salaire conventionnel

#### • Pour les artistes

Pour les artistes, comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible, compte tenu du fait que nous ne possédons pas les renseignements nécessaires pour réaliser ce calcul. Nous n'avons pas d'informations disponibles sur le type de rémunération (mensualisée ou au cachet). Ces informations étant indispensables pour se référer à la grille des salaires minima conventionnels, nous ne pouvons réaliser une comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel.

- **Pour les salariés hors artistes**

La comparaison du salaire brut par rapport au salaire minimum conventionnel pour les salariés hors artistes s'est faite sur la base de la grille de salaire de juillet 2015 (impactée par le SMIC au 1er janvier 2017). Pour rappel, les salaires bruts conventionnels minima sont négociés chaque année par les partenaires sociaux dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire des salaires (NAO).

Cette comparaison se fait en fonction de différents critères tels que le type de structure, la filière d'emploi, le contrat de travail, le sexe, l'âge, ou encore la fonction.

Plusieurs remarques doivent être prises en compte pour l'étude de comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel :

**1.** Comme indiqué page 14, le salaire brut correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit des salaires bruts après éventuel abattement pour frais professionnels.**

**2.** Comme indiqué page 34, un travail de réaffectation d'échelon a été mené sur les salariés autres qu'artistiques.

### **Représentation graphique de la comparaison du salaire brut par rapport au salaire minimum conventionnel**

Dans les tableaux statistiques des salariés hors artistes, une représentation graphique permettant d'évaluer le rapport entre salaires bruts et salaires minima a été réalisée. Ces tableaux indiquent la répartition des effectifs selon qu'ils sont proches ou non des minima. La zone la plus foncée représente la proportion des effectifs percevant un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel (ou encore 110% du salaire minimum). La zone sombre et la zone claire représentent respectivement la proportion des effectifs qui perçoivent un salaire compris entre 1,1 et 1,3 fois le salaire conventionnel et ceux percevant un salaire supérieur à 1,3 fois le salaire conventionnel.

À noter, cette représentation n'a pas été faite lorsque les informations étaient insuffisantes.

Nous vous proposons maintenant d'étudier :

- les caractéristiques principales des salariés étudiés via les informations détaillées des DSN
- les différentes filières en détail sous le plan suivant
  - III-1. La filière des emplois artistiques avec zoom sur les dirigeants artistiques
  - III-2. La filière administration – production avec zoom sur les dirigeants d'entreprise
  - III-3. La filière communication – relations publiques – action culturelle
  - III-4. La filière technique



## Caractéristiques principales des salariés

Les postes de la filière artistique concentrent 44% de la masse salariale de l'échantillon étudiée des emplois nomenclaturés. Les filières techniques et administration-production représentent respectivement chacun 26% de la masse salariale et la filière communication-RP 5%.

En termes de nombre d'heures travaillées pour les CDI, CDD de droit commun et CDDU Techniciens, la filière technique est devant avec 41% de l'ensemble, suivie de la filière administration-production (38%).<sup>8</sup>

**Dans cet échantillon, nous trouvons 38% de femmes et 62% d'hommes salariés** (contre 42% de femmes dans l'ensemble du champ).

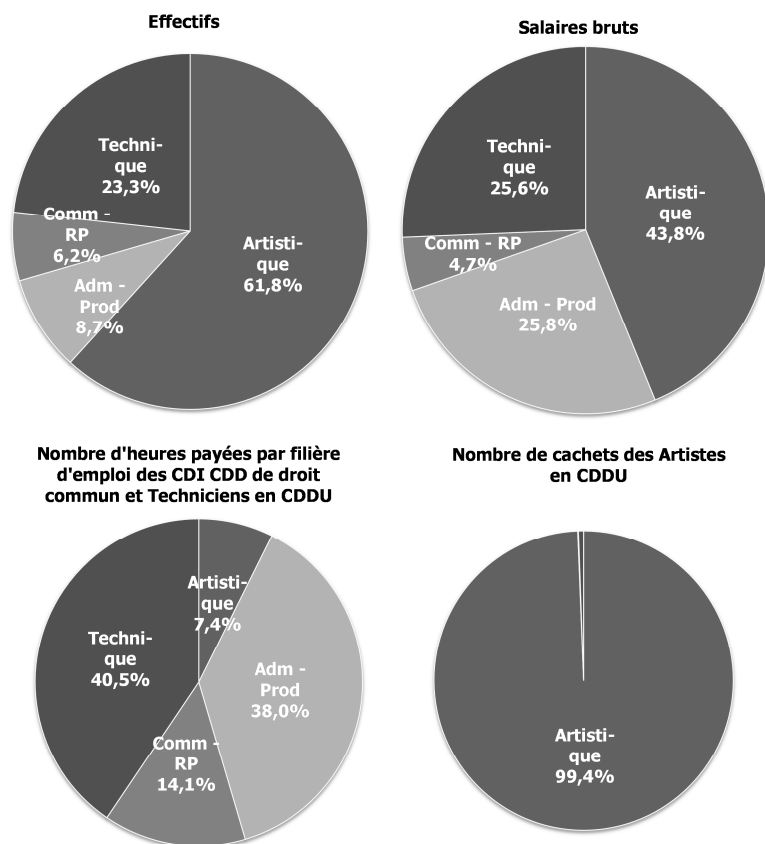
Les femmes représentent ici 22% des effectifs dans la filière technique et 69% dans la filière administration-production.

Environ la moitié des heures des CDI, CDD de droit commun en techniciens en CDDU (52%) et 35% de la masse salariale déclarée par les entreprises de la branche concernent des CDI.

---

<sup>8</sup> On trouve quelques métiers de la filière artistique car il s'agit soit d'artistes permanents, soit de périodes d'activité avec des informations contradictoires : libellé d'emploi de la filière artistique mais catégorie professionnelle déclarée de techniciens. Ce dernier cas ne sera pas considéré dans les chiffres détaillés sur les nombres d'heures et statistiques sur les salaires. De la même façon, la totalité des cachets d'artistes en CDDU devrait être relatif à la filière artistique. Hors, 0,6% des cachets donc des périodes d'activité correspondant à des catégories d'artistes sont associés à des libellés d'emploi de la filière technique. Ce cas ne sera également pas pris en compte dans les données détaillées par volume de cachets et les statistiques sur les salaires.

**Figure 9 : Effectifs, salaires bruts, nombre d'heures des CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDDU, et nombre de cachets pour les artistes en CDDU par filière d'emploi**




***Lecture :** La filière technique parmi l'échantillon des périodes d'activité avec un emploi nomenclaturé représente 23% des effectifs, 26% de la masse salariale et 41% des heures payées parmi les CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDDU. Le chiffre n'est pas affiché ci-dessus mais 0,6% des cachets d'artistes sont relatifs à un libellé d'emploi de la filière technique.*

**Tableau 20 : Salaires bruts par type de structure et filière d'emploi**

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artistique	Administration - Production	Communication - RP	Technique
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	31 890	22%	27%	6%	44%
Centres chorégraphiques nationaux	18	10 233	41%	29%	3%	27%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	124	19 579	12%	38%	11%	39%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	8	1 439	19%	48%	6%	27%
Scènes nationales	71	40 092	6%	34%	10%	50%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	40	8 956	9%	49%	9%	33%
Scènes conventionnées	79	18 774	9%	40%	9%	43%
Orchestres permanents	13	23 396	89%	6%	1%	4%
Opéras	9	23 182	63%	10%	4%	22%
Théâtres de ville	138	22 185	11%	32%	10%	47%
Compagnies	5 052	171 649	62%	20%	2%	17%
Festivals	296	30 099	26%	38%	6%	29%
Ensembles musicaux	298	31 005	76%	18%	2%	4%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	150	8 770	50%	30%	4%	17%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	107	6 419	38%	31%	4%	26%
Autres lieux de production / diffusion	483	47 259	27%	34%	8%	31%
Autres types de structures	45	4 744	30%	47%	4%	19%
Type de structure non affecté	1 236	21 609	61%	21%	2%	17%
<b>TOTAL</b>	<b>8 205</b>	<b>521 278</b>	<b>44%</b>	<b>26%</b>	<b>5%</b>	<b>26%</b>

*Lecture : Les 79 scènes conventionnées de notre échantillon ont déclaré au total 18 774 k€ de salaires bruts. Sur ces 18 774 k€, 9% concernent des emplois dans la filière artistique, 40% des emplois dans la filière administration-production.*

**Tableau 21 : Effectifs, nombre d'heures, nombre de cachets et salaires bruts par filière d'emploi et par genre**



	Effectifs		Nombre d'heures CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Artistique	37%	63%	38%	62%	42%	58%	39%	61%
Administration - Production	69%	31%	69%	31%	84%	16%	62%	38%
Communication - RP	62%	38%	66%	34%	75%	25%	68%	32%
Technique	22%	78%	19%	81%	23%	77%	17%	83%
<b>TOTAL</b>	<b>38%</b>	<b>62%</b>	<b>46%</b>	<b>54%</b>	<b>42%</b>	<b>58%</b>	<b>40%</b>	<b>60%</b>

*Lecture : Dans la filière artistique, 37% des salariés sont des femmes. Elles représentent 38% des heures payées des CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDDU, 42% des cachets déclarés pour les artistes en CDDU et 39% des salaires bruts déclarés.*


**Tableau 22 : Effectifs, nombre d'heures et salaires bruts par filière et contrat**

	Effectifs		Nombre d'heures CDI CDD et Techniciens en CDDU		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	1%	99%	//	//	11%	89%
Administration - Production	38%	62%	69%	31%	73%	27%
Communication - RP	28%	72%	52%	48%	68%	32%
Technique	6%	94%	30%	70%	32%	68%
<b>TOTAL</b>	<b>8%</b>	<b>92%</b>	<b>52%</b>	<b>48%</b>	<b>35%</b>	<b>65%</b>


*Lecture : Au niveau de la filière technique, 6% des salariés de l'échantillon sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 30% des heures payées de l'ensemble des CDI, CDD de droit commun et Techniciens en CDDU et 32% des salaires bruts déclarés.*

*Le nombre de cachets n'est pas affiché ici car ne concerne que la filière artistique de manière significative.*

**Tableau 23 : Effectifs, nombres d'heures et salaires bruts par filière, par contrat et par genre**

**Femmes** 

	Effectifs		Nombre d'heures CDI CDD et Techniciens en CDDU		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	1%	99%	//	//	9%	91%
Administration - Production	37%	63%	67%	33%	70%	30%
Communication - RP	30%	70%	54%	46%	69%	31%
Technique	4%	96%	17%	83%	16%	84%
<b>TOTAL</b>	<b>11%</b>	<b>89%</b>	<b>56%</b>	<b>44%</b>	<b>39%</b>	<b>61%</b>

**Hommes** 


	Effectifs		Nombre d'heures CDI CDD et Techniciens en CDDU		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	1%	99%	//	//	12%	88%
Administration - Production	39%	61%	73%	27%	79%	21%
Communication - RP	26%	74%	50%	50%	65%	35%
Technique	7%	93%	33%	67%	35%	65%
<b>TOTAL</b>	<b>6%</b>	<b>94%</b>	<b>47%</b>	<b>53%</b>	<b>33%</b>	<b>67%</b>


*Lecture : Au niveau des femmes de la filière technique, 4% des salariées sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 17% des heures payées et 16% des salaires bruts déclarés.*

*Pour les hommes, les 7% de CDI représentent dans cette même filière 33% des heures déclarées et 35% des salaires bruts déclarés.*

## ETP/cachets et salaire annuel moyen par ETP/cachet


Tableau 24 : ETP et salaire annuel moyen par ETP par type de contrat et par catégorie professionnelle, pour les CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDD d'usage

CDI 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	207	40 163	380	45 177	89%
Cadres	998	40 023	1 187	47 727	84%
TAM	945	25 765	796	28 633	90%
Employés-ouvriers	462	19 843	235	19 451	102%
<b>TOTAL</b>	<b>2 612</b>	<b>125 793</b>	<b>2 598</b>	<b>140 988</b>	<b>89%</b>

CDD de droit commun et Techniciens en CDDU 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	82	16 002	83	21 123	76%
Cadres	342	33 604	541	37 237	90%
TAM	1 084	23 418	2 009	26 509	88%
Employés-ouvriers	681	17 756	602	19 380	92%
<b>TOTAL</b>	<b>2 188</b>	<b>90 780</b>	<b>3 235</b>	<b>104 250</b>	<b>87%</b>


*Lecture : Sur notre échantillon, les femmes cadres en CDD (y compris techniciennes en CDD d'usage) ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 90% du salaire annuel moyen par etp des hommes.*

Tableau 25 : Nombre de cachets et salaire annuel moyen par cachet par type de contrat et par catégorie professionnelle, pour les CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDD d'usage


Artistes en CDDU 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre de cachets	Salaire moyen par cachet	Nombre de cachets	Salaire moyen par cachet	
Artistes	564 535	139	775 807	157	89%

*Lecture : Sur notre échantillon, les femmes artistes en CDD d'usage ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par cachet des hommes. Il est égal à 89% du salaire annuel moyen par cachet des hommes.*


**Tableau 26 : ETP et salaire annuel moyen par ETP, en fonction du temps de travail – pour les CDI**

**Artistes** 


	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre de cachets	Salaire moyen par cachet	Nombre de cachets	Salaire moyen par cachet	
Moins de 25%	1	s	4	56 942	ns
De plus de 25% à 50%	6	70 695	17	56 433	125%
De plus de 50% à 80%	5	68 169	13	48 925	139%
De plus de 80% à moins de 100%	16	26 103	29	33 687	77%
Temps plein	180	39 468	317	45 337	87%
<b>TOTAL</b>	<b>207</b>	<b>40 163</b>	<b>380</b>	<b>45 177</b>	<b>90%</b>

**Cadres** 

	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	4	56 399	2	s	ns
De plus de 25% à 50%	19	38 213	18	56 021	68%
De plus de 50% à 80%	59	36 162	31	47 167	77%
De plus de 80% à moins de 100%	53	32 866	23	36 183	91%
Temps plein	863	40 699	1 112	47 820	85%
<b>TOTAL</b>	<b>998</b>	<b>40 023</b>	<b>1 187</b>	<b>47 727</b>	<b>86%</b>

**TAM** 


	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	4	36 298	2	s	ns
De plus de 25% à 50%	23	25 862	8	27 624	94%
De plus de 50% à 80%	94	26 475	26	27 372	97%
De plus de 80% à moins de 100%	68	22 133	27	21 289	104%
Temps plein	755	25 944	734	28 947	90%
<b>TOTAL</b>	<b>945</b>	<b>25 765</b>	<b>796</b>	<b>28 633</b>	<b>92%</b>


**Employés-ouvriers** 


	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	35	25 418	24	27 003	94%
De plus de 25% à 50%	24	23 366	11	23 826	98%
De plus de 50% à 80%	48	22 367	15	20 937	107%
De plus de 80% à moins de 100%	57	14 009	11	13 329	105%
Temps plein	298	19 614	174	18 424	106%
<b>TOTAL</b>	<b>462</b>	<b>19 843</b>	<b>235</b>	<b>19 451</b>	<b>99%</b>


*Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM en temps partiel de 50% à 80%, en CDI, ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 97% du salaire annuel moyen par etp des hommes.*

**Tableau 27 : ETP et salaire annuel moyen par ETP en fonction du temps de travail – pour les CDD de droit commun et techniciens en CDD d’usage**

<b>Artistes</b> 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	45 875	0	64 076	ns
De plus de 25% à 50%	1	29 838	1	108 608	ns
De plus de 50% à 80%	4	12 341	3	56 015	22%
De plus de 80% à moins de 100%	24	6 536	16	11 586	56%
Temps plein	53	20 196	62	19 851	102%
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>16 002</b>	<b>83</b>	<b>21 123</b>	<b>90%</b>

<b>Cadres</b> 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	56 334	0	43 860	ns
De plus de 25% à 50%	4	53 818	2	40 527	ns
De plus de 50% à 80%	6	23 803	6	25 915	92%
De plus de 80% à moins de 100%	5	20 248	1	34 809	58%
Temps plein	326	33 697	531	37 343	90%
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>33 604</b>	<b>541</b>	<b>37 237</b>	<b>90%</b>

<b>TAM</b> 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	3	35 458	1	49 660	ns
De plus de 25% à 50%	6	23 708	1	38 562	ns
De plus de 50% à 80%	81	20 078	41	19 473	103%
De plus de 80% à moins de 100%	29	14 402	9	15 369	94%
Temps plein	964	23 937	1 957	26 685	90%
<b>TOTAL</b>	<b>1 084</b>	<b>23 418</b>	<b>2 009</b>	<b>26 509</b>	<b>86%</b>

<b>Employés-ouvriers</b> 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	7	34 147	4	36 984	92%
De plus de 25% à 50%	6	23 609	3	24 559	96%
De plus de 50% à 80%	39	19 217	22	18 578	103%
De plus de 80% à moins de 100%	27	10 985	15	11 115	99%
Temps plein	601	17 697	559	19 480	91%
<b>TOTAL</b>	<b>681</b>	<b>17 756</b>	<b>602</b>	<b>19 380</b>	<b>92%</b>

*Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM à temps plein, en CDD (y compris techniciennes en CDD d’usage), ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 90% du salaire annuel moyen par etp des hommes.*

s : secret statistique

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

## A- IV. Informations sociales complémentaires

Les données d'informations sociales complémentaires (montant des charges d'exploitation, revalorisation salariale ...) présentées dans cette partie proviennent de l'exploitation du questionnaire envoyé aux structures de la branche. Ce questionnaire est consultable en annexe.

**1 963 structures ont répondu en partie ou en totalité à ce questionnaire. Ce qui représente 22 % des structures de la branche et 47 % de la masse salariale<sup>9</sup>.**

### Les principaux résultats qui ressortent de l'enquête

50 % des structures du panel ont des charges d'exploitation inférieures à 182 000 €, les compagnies étant les structures avec ces charges les plus faibles puisqu'elles sont inférieures à 81 000 € pour 50 % d'entre elles. Les charges de personnel représentent plus de 56 % des charges d'exploitation pour la moitié des structures. Cette part est la plus faible pour les festivals (32 %) et est la plus élevée pour les orchestres permanents (72 %).

44 % des employeurs déclarent avoir bénéficié d'aides à l'emploi en 2017, pour un montant médian de 8 800 €.

Parmi les structures répondantes :

- 6 % ont procédé à une revalorisation collective (hors NAO) pour un taux moyen de revalorisation de 1,51 % et 19 % ont procédé à une revalorisation individuelle ;
- 11 % ont un accord d'entreprise ;
- 6 % ont procédé à une ou des élections d'institutions représentatives du personnel ;
- 2 % disposent d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- 1 % disposent d'un accord en matière de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Sur notre échantillon, le nombre d'entrées de CDI (723) est moins important que le nombre de sorties de CDI (773).

---

<sup>9</sup> Cf Tableau 1 Page 15.



30 % des structures ayant répondu au questionnaire adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche.

**Tableau 28 : Répartition de l'échantillon ayant répondu à l'enquête selon le type de structure**

	Ensemble de la branche (ayant répondu au questionnaire)			Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche		
	Nombre de réponses	Poids par rapport aux répondants	Part des structures ayant répondu à l'enquête	Nombre de réponses	Poids par rapport aux répondants	Part des structures ayant répondu à l'enquête
Centres dramatiques nationaux et régionaux	29	1%	76%	29	5%	76%
Centres chorégraphiques nationaux	11	1%	61%	10	2%	63%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	73	4%	56%	56	10%	60%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	0%	63%	5	1%	71%
Scènes nationales	54	3%	76%	51	9%	75%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	27	1%	66%	15	3%	75%
Scènes conventionnées d'intérêt national	59	3%	73%	54	9%	82%
Orchestres permanents	7	0%	54%	7	1%	54%
Opéras	7	0%	64%	7	1%	64%
Théâtres de ville (hors scènes conventionnées)	56	3%	38%	28	5%	47%
Compagnies	993	51%	18%	174	30%	39%
Festivals	103	5%	33%	23	4%	40%
Ensembles musicaux	110	6%	34%	50	9%	54%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	73	4%	46%	21	4%	41%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	57	3%	48%	2	0%	13%
Autres lieux de production / diffusion	282	14%	50%	48	8%	68%
Autres types de structures		0%	0%		0%	0%
Type de structure non renseigné	17	1%	1%	1	0%	33%
<b>TOTAL</b> (dédoublonné pour les effectifs)	<b>1 963</b>	<b>100%</b>	<b>22%</b>	<b>581</b>	<b>100%</b>	<b>51%</b>

*Lecture : 59 scènes conventionnées ont répondu au questionnaire, soit 73 % des scènes conventionnées appartenant à la branche. Parmi elles, 54 adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche, soit un taux de réponse de 82 % sur les seules adhérentes à une organisation professionnelle.*

**Tableau 29 : Répartition des entreprises répondantes en fonction de leur genre dominant**

	Nombre de structures répondantes	Répartition (en %) en fonction du genre artistique dominant										
		Théâtre	Danse	Cirque	Arts de la rue	Musique classique	Musiques actuelles	Cabarets-arts visuels	Sans genre dominant	Autre		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	29	97								3		
Centres chorégraphiques nationaux	11	100										
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	73	100										
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	80							20			
Scènes nationales	54	37	7	2	54							
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	27	33		33			30		4			
Scènes conventionnées	59	46		12	2	5	25		8			
Orchestres permanents	7	100										
Opéras	7	100										
Théâtres de ville	56	54			2	2	41			2		
Compagnies	993	56		14		5	6	3	4	5	6	
Festivals	103	9	4	2	28		33		6	18		
Ensembles musicaux	110	1	2	82						6	8	
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	73	100										
Autres musiques (diffuseur, producteur)	57	4	30		28		2	11		26		
Autres lieux de production / diffusion	282	29		5	3	3	6	6	1	24		22
Type de structure non renseigné	17	4	30		28		2	11		26		
<b>TOTAL</b>	<b>1 963</b>	39		10	4	4	11	13	0,6	10	9	

*Lecture : 54 scènes nationales ont répondu au questionnaire et parmi elles 37 % ont indiqué le théâtre comme genre artistique dominant.*

## A- IV.1 Sur l'ensemble des structures répondantes

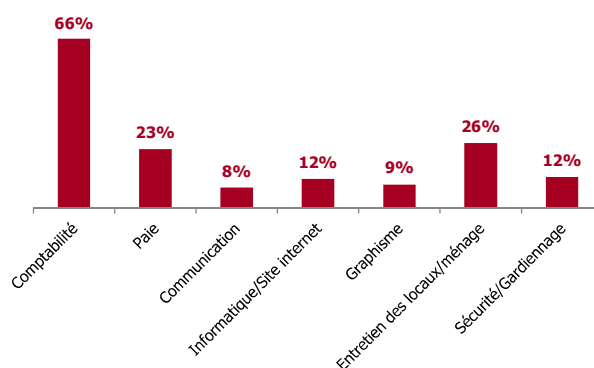
Tableau 30 : Charges d'exploitation et charges de personnel

	Nombre de structures répondantes	Médiane charges d'exploitation	% médian de charges de personnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	26	3 930 k€	53%
Centres chorégraphiques nationaux	11	1 996 k€	57%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	58	877 k€	43%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	849 k€	52%
Scènes nationales	49	3 037 k€	45%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	23	1 154 k€	41%
Scènes conventionnées	51	1 184 k€	43%
Orchestres permanents	7	3 471 k€	72%
Opéras	6	12 539 k€	53%
Théâtres de ville	38	1 137 k€	45%
Compagnies	614	81 k€	68%
Festivals	68	386 k€	32%
Ensembles musicaux	82	252 k€	67%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	42	157 k€	63%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	31	56 k€	44%
Autres lieux de production / diffusion	176	218 k€	48%
Type de structure non renseigné	6	35 k€	64%
<b>TOTAL</b>	<b>1 292</b>	<b>182 k€</b>	<b>56%</b>

*Lecture : 614 compagnies ont indiqué les montants 2017 de leurs charges d'exploitation et de leurs charges de personnel. 50 % de ces compagnies ont des charges d'exploitation inférieures à 81 000 € (montant médian). Pour 50 % des compagnies, les charges de personnel représentent moins de 68 % de l'ensemble des charges d'exploitation.*

48 % des structures ont déclaré avoir fait appel à des prestations externalisées en 2017. Parmi elles, 66 % ont utilisé une structure extérieure pour leur comptabilité qui est la prestation la plus externalisée. Elle est suivie de l'entretien des locaux/ménages (26 %) et de la paie (23 %).

### Quelles sont les prestations externalisées ?



**Tableau 31 : Structures qui ont bénéficié d'aides à l'emploi en 2017**

	Nombre de structures répondantes	Nombre de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	% de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	Montant médian d'aides à l'emploi par structure bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux et régionaux	26	23	88%	16 400 €
Centres chorégraphiques nationaux	11	7	64%	7 424 €
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	58	51	88%	14 275 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	3	75%	s
Scènes nationales	49	34	69%	10 478 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	23	13	57%	8 339 €
Scènes conventionnées	51	28	55%	10 198 €
Orchestres permanents	7	2	29%	s
Opéras	6	2	33%	s
Théâtres de ville	38	20	53%	10 305 €
Compagnies	614	185	30%	7 218 €
Festivals	68	33	49%	8 500 €
Ensembles musicaux	82	32	39%	8 340 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	42	19	45%	8 120 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	31	5	16%	16 870 €
Autres lieux de production / diffusion	176	108	61%	10 610 €
Type de structure non renseigné	6	-	51%	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 292</b>	<b>565</b>	<b>44%</b>	<b>8 800 €</b>

*Lecture : 61 % des autres lieux de production/diffusion ont bénéficié d'une aide à l'emploi en 2017, pour un montant médian de 10 610 €.*

*s : secret statistique – le montant médian ne peut être calculé sur une population de moins de 3 structures.*

**Tableau 32 : Nombre de personnes en emplois aidés sur 2017**

	Nombre de structures avec emplois aidés	CUI / CAE		CUI / CIE		Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux		Contrats d'apprentissage	
		F	H	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	24	3	3	0	0	3	1	8	6
Centres chorégraphiques nationaux	6	1	1	1		1		1	1
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	52	33	34	2	0	6	3	0	5
Centres nationaux et régionaux de création musicale	3	1	1	1	0	0	0	0	0
Scènes nationales	39	18	6	0	0	2	0	11	16
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	18	12	6	1	0	2	0	3	1
Scènes conventionnées	32	16	6	0	0	4	0	2	2
Orchestres permanents	4	1						1	1
Opéras	5	2	1	0	0	0	0	11	13
Théâtres de ville	35	15	14	2	1	2	1	3	4
Compagnies	221	117	44	2	1	36	9	7	2
Festivals	33	25	4	2	0	5	1	4	3
Ensembles musicaux	34	15	3	1	1	3	1	1	1
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	22	9	8	0	1	4	2	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	10	8	1	1		1		1	1
Autres lieux de production / diffusion	116	69	47	3	6	18	8	13	7
Type de structure non renseigné	1								
<b>TOTAL</b>	<b>654</b>	<b>345</b>	<b>179</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>87</b>	<b>26</b>	<b>65</b>	<b>63</b>
		<b>523</b>		<b>26</b>		<b>113</b>		<b>128</b>	

	Aide à l'embauche d'un premier salarié en CDI (*)		PEPSS (*)		PCLD (*)		Autres emplois aidés	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	0	0	12	16	27	43	13	3
Centres chorégraphiques nationaux	0	0	1	0	0	0	4	1
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	3	1	2	3	0	0	12	11
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0	1	0	0	0	0	1
Scènes nationales	1	1	9	5	5	10	7	3
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	0	1	5	2	0	1	4	3
Scènes conventionnées	0	2	5	4	0	1	12	2
Orchestres permanents	0	0	0	0	0	0	1	0
Opéras	0	0	5	1	0	0	0	0
Théâtres de ville	4	0	4	4	0	0	8	4
Compagnies	15	4	20	6	35	18	49	31
Festivals	3	0	3	0	9	64	4	2
Ensembles musicaux	5	1	4	3	0	0	4	3
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	4	2	0	0	0	3	2
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0	0	1	0	0	3	2
Autres lieux de production / diffusion	11	3	16	3	1	0	16	8
Type de structure non renseigné	0	1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>89</b>	<b>48</b>	<b>77</b>	<b>137</b>	<b>140</b>	<b>76</b>
	<b>59</b>		<b>137</b>		<b>214</b>		<b>216</b>	

*Lecture : En 2017, dans les 32 scènes conventionnées ayant répondu avoir des emplois aidés, 16 femmes et 6 hommes ont travaillé dans le cadre d'un CUI/CAE.*

*CUI / CAE = contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi*

*CUI / CIE = contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi*

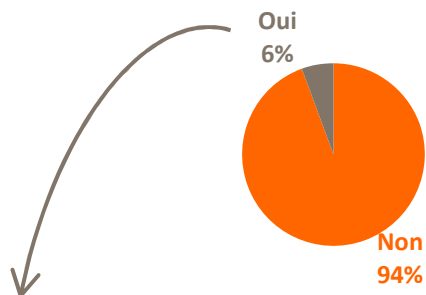
*PEPSS (\*) = Prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle*

*PCLD (\*) = Prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle*

*(\*) Suite au décret FONPEPS n° 2016-1764 du 16 décembre 2016.*

6 % des structures ont déclaré avoir réalisé une revalorisation collective en 2017. Pour 50 % d'entre-elles il s'agit d'un engagement unilatéral. Le taux moyen de la revalorisation est de 1,51 %, 24 % des structures ayant appliqué une revalorisation de 2 % au moins.

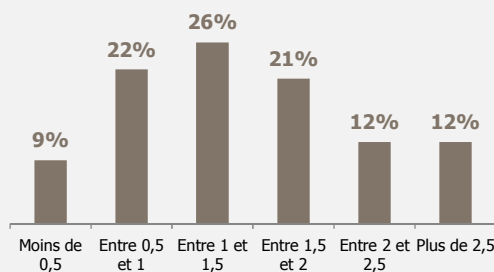
### En 2017, avez-vous réalisé une revalorisation salariale collective<sup>11</sup> ?



#### Sous quelle forme ?

	%
Accord collectif signé avec un délégué syndical	25%
Accord signé avec le comité social et économique	3%
Accord signé avec un délégué du personnel	14%
Engagement unilatéral	59%

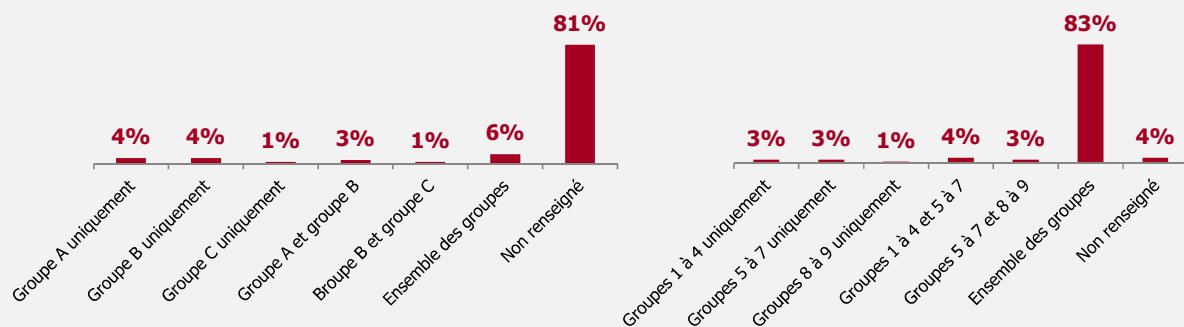
#### Quel est le taux annuel de la revalorisation collective ?



#### Cette revalorisation collective concerne-t-elle les contrats de ... ?

➤ Pour les métiers artistiques

➤ Dans la nomenclature des emplois autres qu'artistiques



<sup>11</sup> hors celle résultant de la NAO de la branche (accord du 1er juillet 2017 étude par arrêté du 6 décembre 2017)

**Tableau 33 : Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)**

	Structures ayant effectué une revalorisation collective		Taux moyen de revalorisation	Répartition des modes de revalorisation pour les structures concernées			
	Nombre	%		Accord collectif signé avec un délégué syndical	Accord signé avec un DP	Engagement unilatéral	Accord signé avec le comité social et économique
Centres dramatiques nationaux et régionaux	11	39%	1,04%	44%	22%	22%	11%
Centres chorégraphiques nationaux	3	27%	s	100%	0%	0%	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	2	3%	s	50%	0%	50%	0%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	25%	s	0%	0%	100%	0%
Scènes nationales	24	45%	1,25%	38%	10%	52%	0%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	6	24%	1,60%	0%	0%	100%	0%
Scènes conventionnées	9	16%	1,05%	0%	25%	63%	13%
Orchestres permanents	1	14%	s	100%	0%	0%	0%
Opéras	3	43%	s	67%	0%	33%	0%
Théâtres de ville	6	12%	1,58%	25%	50%	25%	0%
Compagnies	16	2%	3,00%	0%	0%	100%	0%
Festivals	7	7%	2,43%	0%	0%	100%	0%
Ensembles musicaux	1	1%	s	0%	0%	100%	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux		0%					
Autres musiques (diffuseur, producteur)		0%					
Autres lieux de production / diffusion	11	4%	1,51%	0%	25%	75%	0%
Type de structure non renseigné		0%					
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>6%</b>	<b>1,51%</b>	<b>25%</b>	<b>14%</b>	<b>59%</b>	<b>3%</b>

*Lecture : 11 centres dramatiques et régionaux ont effectué une revalorisation collective en 2017. Le taux moyen de revalorisation est de 1,04 %. 22 % d'entre eux ont réalisé cette revalorisation par engagement unilatéral.*

*s : secret statistique*

	% de structures ayant effectué une revalorisation individuelle	Répartition en fonction du nombre de salariés concernés			
		Moins de 10 %	Entre 10 % et 30 %	Entre 30 % et 60 %	Plus de 60 %
Centres dramatiques nationaux et régionaux	81%	50%	5%	45%	0%
Centres chorégraphiques nationaux	64%	86%	14%	0%	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	35%	39%	22%	30%	9%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	25%	0%	0%	100%	0%
Scènes nationales	68%	24%	12%	58%	6%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	35%	38%	13%	38%	13%
Scènes conventionnées	57%	38%	25%	31%	6%
Orchestres permanents	43%	67%	0%	33%	0%
Opéras	57%	33%	33%	33%	0%
Théâtres de ville	33%	31%	13%	50%	6%
Compagnies	9%	11%	22%	40%	27%
Festivals	26%	21%	13%	42%	25%
Ensembles musicaux	17%	29%	18%	12%	41%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	8%	0%	20%	60%	20%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	13%	20%	40%	20%	20%
Autres lieux de production / diffusion	20%	41%	14%	25%	20%
Type de structure non renseigné	12%	0%	0%	0%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>19%</b>	<b>31%</b>	<b>17%</b>	<b>36%</b>	<b>16%</b>

*Lecture : 57 % des scènes conventionnées ont effectué une revalorisation salariale individuelle en 2017. Pour 38 % d'entre elles cela a concerné moins de 10 % des salariés et pour 25 % d'entre elles cela a concerné entre 10 et 30 % des salariés de la structure.*

**Tableau 34 : Accord d'entreprise et représentation du personnel**

	Structures ayant un accord d'entreprise	
	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	22	81%
Centres chorégraphiques nationaux	7	64%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	18	26%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	50%
Scènes nationales	44	83%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	5	19%
Scènes conventionnées	22	39%
Orchestres permanents	6	86%
Opéras	6	86%
Théâtres de ville	12	24%
Compagnies	17	2%
Festivals	6	6%
Ensembles musicaux	3	3%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	2%
Autres lieux de production / diffusion	24	10%
Type de structure non renseigné	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>11%</b>

*Lecture : 48 des scènes nationales ayant répondu à la question, soit 87%, ont un accord d'entreprises.*

	Nombre de structures ayant procédé à une ou des élections IRP		Répartition des élections IRP			
	Nombre	%	Delégué du personnel	CEC	CE (+ de 50 salariés)	CSE
Centres dramatiques nationaux et régionaux	4	15%	50%	13%	38%	0%
Centres chorégraphiques nationaux	6	55%	60%	40%	0%	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	18	27%	71%	25%	0%	4%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	//	//	//	//
Scènes nationales	17	32%	50%	39%	7%	4%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2	8%	100%	0%	0%	0%
Scènes conventionnées	13	22%	87%	13%	0%	0%
Orchestres permanents	2	29%	67%	33%	0%	0%
Opéras	1	14%	100%	0%	0%	0%
Théâtres de ville	8	16%	64%	27%	0%	9%
Compagnies	7	1%	86%	14%	0%	0%
Festivals	6	6%	67%	33%	0%	0%
Ensembles musicaux	1	1%	100%	0%	0%	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	//	//	//	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0%	//	//	//	//
Autres lieux de production / diffusion	17	7%	68%	27%	5%	0%
Type de structure non renseigné	0	0%	//	//	//	//
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>6%</b>	<b>67%</b>	<b>27%</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>

*Lecture : 4 des centres dramatiques nationaux et régionaux, soit 15 % de ceux ayant répondu à la question, ont procédé à une ou des élections d'IRP en 2017. 50 % de ces élections concernent les délégués du personnel, 13 % le CEC et 38 % le CE.*

*Élections IRP = élections d'institutions représentatives du personnel.*

*CEC = Comité d'entreprise conventionnel.*



**Tableau 35 : Accord et négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés**

	Structures ayant <b>signé</b> un accord ou établi des plans d'actions ou des chartes sur les thèmes suivants ... :				Structures ayant <b>engagé</b> des négociations sur les thèmes suivants ... :			
	Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes		Maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés		Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes		Maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	4	14%	0	0%	4	14%	1	3%
Centres chorégraphiques nationaux	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	1	1%	0	0%	1	1%	0	0%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Scènes nationales	2	4%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	4%	0	0%	0	0%	0	0%
Scènes conventionnées	1	2%	0	0%	1	2%	1	2%
Orchestres permanents	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Opéras	0	0%	0	0%	2	29%	0	0%
Théâtres de ville	1	2%	0	0%	0	0%	1	2%
Compagnies	21	2%	7	1%	15	2%	4	0%
Festivals	1	1%	0	0%	2	2%	0	0%
Ensembles musicaux	0	0%	0	0%	3	3%	0	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	2%	0	0%	1	2%	0	0%
Autres lieux de production / diffusion	4	1%	3	1%	9	3%	3	1%
Type de structure non renseigné	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>2%</b>	<b>10</b>	<b>1%</b>	<b>38</b>	<b>2%</b>	<b>10</b>	<b>1%</b>

*Lecture : 4 centres dramatiques nationaux et régionaux, soit 14 % de ceux ayant répondu à la question, disposent d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle. Aucun ne dispose d'un accord ou d'un plan d'action concernant le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Par ailleurs, 4 de ces centres ont engagé des négociations au sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et un au sujet du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.*

## A- IV.2 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2017

Le calcul de la durée moyenne d'absence (en nombre de jours) se fait uniquement sur les CDI et les CDD de plus de 6 mois ayant eu une absence.

**Tableau 36 : Durée d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois**

### Femmes



	Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés maternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
		Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux	344	155	24,0	8	10,1	17	78,1	0	//	6	32,5	12	76,6
Centres chorégraphiques nationaux	29	34	10,4	0	//	3	94,7	0	//	1	s	0	//
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	229	33	22,6	0	//	6	80,7	0	//	1	s	0	//
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	2	s	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales	480	194	23,4	11	12,2	23	93,1	0	//	12	117,8	5	56,0
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	86	57	17,4	2	s	5	296,2	0	//	1	s	8	57,1
Scènes conventionnées	242	76	34,5	3	3,0	13	99,4	0	//	5	101,2	3	69,3
Orchestres permanents	85	9	61,8	0	//	4	73,5	0	//	2	s	7	25,1
Opéras	156	100	42,1	4	2,3	12	103,3	0	//	5	121,0	16	13,1
Théâtres de ville	171	48	35,5	0	//	10	40,2	0	//	1	s	1	s
Compagnies	84	40	37,7	2	s	24	75,2	2	s	5	71,2	3	1,7
Festivals	95	48	37,2	2	s	8	72,4	0	//	1	s	3	87,7
Ensembles musicaux	36	19	9,7	0	//	4	93,5	0	//	1	s	1	s
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	20	6	9,7	0	//	2	s	0	//	1	s	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	3	2	s	1	s	1	s	1	s	1	s	1	s
Autres lieux de production / diffusion	361	124	33,3	7	45,0	24	104,0	1	s	10	117,3	5	5,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 422</b>	<b>947</b>	<b>28,7</b>	<b>40</b>	<b>15,6</b>	<b>156</b>	<b>92,5</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>53</b>	<b>99,1</b>	<b>65</b>	<b>39,3</b>

### Hommes




	Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés paternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
		Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux	540	78	32,0	4	98,3	4	9,8	0	//	1	s	5	28,0
Centres chorégraphiques nationaux	64	7	4,0	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	183	42	27,3	4	1,8	6	10,0	0	//	0	//	1	s
Centres nationaux et régionaux de création musicale	5	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales	810	131	28,6	8	65,5	7	11,4	0	//	1	s	2	s
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	159	14	17,5	1	s	2	s	0	//	0	//	3	103,7
Scènes conventionnées	403	26	20,2	0	//	8	47,4	0	//	1	s	0	//
Orchestres permanents	83	26	30,9	0	//	1	s	0	//	0	//	10	35,5
Opéras	186	84	54,5	14	17,7	5	11,0	0	//	1	s	21	15,3
Théâtres de ville	242	19	27,0	2	s	1	s	0	//	0	//	1	s
Compagnies	219	10	4,1	2	s	5	10,6	0	//	0	//	0	//
Festivals	213	14	27,1	0	//	2	s	0	//	0	//	1	s
Ensembles musicaux	90	4	7,9	0	//	0	//	0	//	0	//	1	s
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	27	4	16,5	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	12	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Autres lieux de production / diffusion	510	76	22,9	6	66,3	8	10,8	0	//	0	//	2	s
<b>TOTAL</b>	<b>3 746</b>	<b>535</b>	<b>30,5</b>	<b>41</b>	<b>45,4</b>	<b>49</b>	<b>16,6</b>	<b>0</b>	<b>//</b>	<b>4</b>	<b>33,3</b>	<b>47</b>	<b>29,1</b>

*Lecture : Sur les 480 femmes de notre échantillon salariées ayant travaillé en CDI ou en CDD de plus de 6 mois dans les scènes nationales, 194 ont eu une absence pour maladie et elles ont eu en moyenne 23,4 jours de congés maladie sur l'année 2017.*

*s : secret statistique – la durée moyenne d'absence ne peut être indiquée sur une population de moins de 3 salariés.*

## A- IV.3 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2017

**Tableau 37 : Entrées et sorties de CDI**




	Nombre de CDI sur notre échantillon répondant			Entrées de CDI / CDII									Sorties de CDI / CDII		
				Nombre d'entrées de CDI / CDII			dont CDD transformés en CDI / CDII			dont CDDU transformés en CDI / CDII					
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	384	562	946	79	47	126	20	6	26	4	7	11	49	46	95
Centres chorégraphiques nationaux	31	67	98	3	3	6	1	0	1	1	2	3	7	6	13
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	216	159	375	22	29	51	5	9	14	1	1	2	17	24	41
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	8	17	2		2	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Scènes nationales	634	1 024	1 658	115	58	173	22	10	32	2	5	7	142	83	225
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	89	168	257	34	20	54	3	1	4	0	0	0	23	4	27
Scènes conventionnées	283	474	757	47	26	73	11	2	13	1	1	2	60	30	90
Orchestres permanents	85	79	164	1	3	4	0	0	0	0	0	0	2	11	13
Opéras	151	176	327	4	8	12	2	0	2	1	1	2	15	22	37
Théâtres de ville	220	304	524	36	17	53	8	3	11	0	1	1	26	12	38
Compagnies	94	228	322	34	13	47	17	6	23	3	4	7	39	12	51
Festivals	88	188	276	8	5	13	7	1	8	0	0	0	18	5	23
Ensembles musicaux	43	96	139	10	8	18	6	3	9	0	2	2	13	7	20
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	23	27	50	0	3	3	2	3	5	0	0	0	3	4	7
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	9	11	2	0	2	0	0	0	0	0	0	2	1	3
Autres lieux de production / diffusion	374	529	903	56	30	86	30	11	41	3	2	5	59	29	88
Type de structure non renseigné	1	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 726</b>	<b>4 098</b>	<b>6 824</b>	<b>453</b>	<b>270</b>	<b>723</b>	<b>134</b>	<b>55</b>	<b>189</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>42</b>	<b>477</b>	<b>296</b>	<b>773</b>

*Lecture :* 220 femmes et 304 hommes en CDI sont comptabilisés en 2017 dans les effectifs des théâtres de ville ayant répondu au questionnaire. Parmi eux, 53 sont entrés en CDI ou CDII en 2017, dont 11 correspondent à des CDD transformés en CDI. Dans le même temps, il y a eu 38 sorties de CDI dans ces structures.

F=femmes et H=hommes

**Tableau 38 : Détail des sorties de CDI**



	Démissions			Ruptures conventionnelles			Licenciements économiques			Autres licenciements			Départs à la retraite		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	32	18	50	7	13	20	0	1	1	2	1	3	8	13	21
Centres chorégraphiques nationaux	0	2	2	5	2	7	0	0	0	1	1	2	1	1	2
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	7	8	15	7	14	21	0	1	1	1	1	2	2	0	2
Centres nationaux et régionaux de création musicale	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scènes nationales	103	53	156	27	14	41	2	1	3	4	5	9	6	10	16
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	12	1	13	8	3	11	0	0	0	2	0	2	1	0	1
Scènes conventionnées	40	18	58	8	7	15	5	0	5	5	0	5	2	5	7
Orchestres permanents	0	5	5	0	1	1	0	0	0	2	0	2	0	5	5
Opéras	9	12	21	1	2	3	2	3	5	1	0	1	2	5	7
Théâtres de ville	17	5	22	4	3	7	0	0	0	1	2	3	4	2	6
Compagnies	9	4	13	28	5	33	2	0	2	0	2	2	0	1	1
Festivals	4	0	4	11	4	15	0	0	0	1	0	1	2	1	3
Ensembles musicaux	5	3	8	7	3	10	1	0	1	0	0	0	0	1	1
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	2	1	3	1	2	3	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	0	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres lieux de production / diffusion	29	15	44	17	5	22	5	5	10	2	0	2	6	4	10
Type de structure non renseigné	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>271</b>	<b>145</b>	<b>416</b>	<b>133</b>	<b>79</b>	<b>212</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>49</b>	<b>83</b>

*Lecture :* Dans les centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon, parmi les 49 femmes en CDI sorties en 2017 (cf tableau précédent), 32 ont démissionné. De plus, 7 relèvent de ruptures conventionnelles, aucune d'un licenciement économique, 2 d'autres licenciements et 8 de départs à la retraite.

F=femmes et H=hommes

## A- IV.4 Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2017

Tableau 39 : Nombre de CDII, par temps de travail

	Nombre de CDII		Répartition (en %) en fonction de la durée légale annuelle du travail					
	F	H	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%
			Femmes			Hommes		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	102	53	83			77		
Centres chorégraphiques nationaux	2	0	50					
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	25	36	84			72		
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0						
Scènes nationales	231	112	93			95		
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	20	8	75			75		
Scènes conventionnées	88	61	88			89		
Orchestres permanents	1	0	100					
Opéras	43	49	84			69		
Théâtres de ville	41	34	41			82		
Compagnies	20	7	55			71		
Festivals	4	0	50					
Ensembles musicaux	1	2	100			50		
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0						
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	0	100					
Autres lieux de production / diffusion	41	21	83			90		
Type de structure non renseigné	1	1	100			100		
<b>TOTAL</b>	<b>620</b>	<b>383</b>	82			84		

*Lecture :* Sur les 102 femmes en CDII des centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon, 83 % sont à moins de 25% de la durée légale annuelle du travail.

F=femmes et H=hommes

**Tableau 40 : Nombre de CDII, par emploi**

	Effectifs		Pourcentage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Opérateur (trice) projectionniste	5	3	1%	1%
Employé(e) de nettoyage	18	3	3%	1%
Gardien(ne)	2	7	0,3%	2%
Caissier(ère)	24	7	4%	2%
Attaché(e) à l'accueil	18	23	3%	6%
Attaché(e) à l'information	8	5	1%	1%
Hôte(sse) d'accueil	206	114	33%	29%
Contrôleur (euse)	84	66	14%	17%
Hôte(sse) de salle	184	96	30%	25%
Employé(e) de bar	49	41	8%	11%
Si accord d'entreprise, autres emplois	21	22	3%	6%
<b>TOTAL</b>	<b>619</b>	<b>387</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*Lecture : Sur les 619 femmes de l'échantillon en CDII, 206 (soit 33 %) sont des hôtesse(s) d'accueil.*

## B. Partie formation continue

# Afdas.

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

### Introduction

## L'Afdas et l'organisation du système de la formation professionnelle continue

### Rôle et missions de l'Afdas

L'**Afdas** est le fonds d'assurance formation qui, suivant la loi et les accords professionnels conclus par les partenaires sociaux dans les secteurs du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de l'édition phonographique, de la publicité et distribution directe, de l'édition du livre, de la presse écrite et des agences de presse, et des loisirs, recueille et mutualise chaque année les contributions obligatoires versées par les employeurs, au titre de la formation professionnelle continue.

Dans ce cadre, l'Afdas assure une mission d'information, d'orientation, de conseil, d'accompagnement de ses ressortissants et **prend en charge les actions de formation, de bilan de compétences et de validation des acquis de l'expérience des salariés « permanents »** (CDI et CDD<sup>12</sup> de droit commun) de ces secteurs, à leurs propres demandes ou à celles de leurs employeurs ; ainsi que celles des « **intermittents du spectacle** » (CDDU<sup>13</sup>) intervenant dans les mêmes secteurs et pour lesquels, du fait de leurs multiples et divers employeurs, l'Afdas constitue une direction de la formation au plan national.

En parallèle, l'Afdas assure également :

- en tant qu'OCTA<sup>14</sup>, la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage dans les secteurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs,
- le financement, la gestion ainsi que la mise en œuvre des travaux des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, dont les CPNEF<sup>15</sup> des branches concernées assurent le pilotage stratégique et politique.

---

<sup>12</sup> Contrat à durée indéterminée, Contrat à durée déterminée

<sup>13</sup> Contrat à durée déterminée « dit d'Usage »

<sup>14</sup> Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage

<sup>15</sup> Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation

## Définitions

Les salariés formés sont les individus ayant bénéficié du financement de leur formation par l'Afdas. Un **bénéficiaire** peut avoir suivi **en tant que stagiaire une ou plusieurs actions de formation**. Le salarié bénéficiaire ne sera compté qu'une seule fois.

Le **salarié stagiaire** sera compté autant de fois qu'il a suivi une action de formation.

Les **salariés permanents** doivent être sous contrat de travail (CDI ou CDD) dans une entreprise cotisante à l'Afdas au moment de leur entrée en formation pour bénéficier du financement de leur formation par l'Afdas.

Le nombre de salariés tel que déclaré à l'Afdas par les entreprises cotisantes correspond à l'effectif annuel moyen de salariés permanents. Il est égal au cumul des effectifs mensuels divisés par 12.

## Dispositifs de la formation professionnelle continue

**PF — Plan de Formation** : rassemble l'ensemble des actions de formation définies sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentants du personnel le cas échéant.

**PP — Période de Professionnalisation** : a pour objet de favoriser par des actions de formation adaptées le maintien dans l'emploi de salariés, sous CDI ou contrats aidés, dont la qualification est devenue insuffisante au regard de l'évolution de leur environnement professionnel.

**CP — Contrat de Professionnalisation** : s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

**CPF — Compte Personnel de Formation** : est un droit universel ouvert à tout actif — dès son entrée et tout au long de sa vie professionnelle jusqu'à la retraite et ce, quel que soit la nature de son contrat de travail — lui permettant d'acquérir un crédit d'heures mobilisable pour suivre une formation à son initiative.

L'acquisition des heures relatives au CPF se fait, pour un salarié à temps complet, à hauteur de 24 heures par année jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures maximum par an au titre de chacune des années suivantes, pour atteindre un plafond total de 150 heures renouvelables tout au long de la vie professionnelle du titulaire.

**CIF — Congé Individuel de Formation** : permet à tout travailleur de suivre à son initiative et à titre individuel, une action de formation, indépendamment de son inscription aux stages compris dans le plan de formation de son entreprise. Ces actions de formation doivent permettre aux salariés d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession.

**Le CIF CDD<sup>16</sup>** est ouvert aux personnes dont le dernier contrat CDD s'est effectué dans une entreprise cotisante à l'Afdas et à condition d'avoir travaillé 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, qu'elle qu'ait été la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années, dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD au cours des 12 derniers mois.

**BC — Bilan de Compétences** : permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, selon des étapes bien précises, le bilan de compétences peut être mis en œuvre à l'initiative de l'employeur ou à l'initiative du salarié, dans ce cas, dans le cadre d'un congé spécifique.

**VAE — Validation des Acquis de l'Expérience** : permet à tout individu de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles selon d'autres modalités que strictement par le biais de la formation initiale ou continue, grâce à l'expérience acquise au cours de son parcours professionnel et personnel.

**Formation « tuteur »** : a pour objectif d'aider les tuteurs à s'approprier des techniques et méthodes d'encadrement, de formation, de suivi et d'évaluation des salariés en formation alternée.

**L'ensemble des dispositifs de formation professionnelle continue cités ci-dessus est accessible aux salariés en CDDU (intermittents du spectacle), à l'exception du contrat de professionnalisation, selon des conditions qui leur sont propres, définies par les partenaires sociaux au sein de l'Afdas par accord professionnel interbranches.**

---

<sup>16</sup> CDD de droit commun, hors intermittent du spectacle



## B- I. Les entreprises bénéficiaires

Le périmètre de l'étude comprend 8 693 entreprises, dont 1 501 ayant au moins un salarié ayant bénéficié d'une action de formation en 2017.

### B – I-1. Répartition par type de structure

50 % des entreprises qui ont mis en place au moins une action de formation en 2017 se répartissent dans trois filières d'activités : compagnies, scènes de musiques actuelles et festivals.

Sur l'ensemble du périmètre, 17 % des entreprises ont au moins un salarié en formation en 2017.

Cette part diffère selon le type de structure. Les plus actives sont : les centres dramatiques, les centres chorégraphiques nationaux, les scènes nationales, les centres de créations musicales, les scènes conventionnées, les orchestres et les autres labels.

À l'inverse, 10 % des compagnies ont formé au moins un salarié, cela représente 549 entreprises en 2017.

**Tableau 41 : Répartition des entreprises par type de structure en 2017**

Type de structure	Ensemble des entreprises	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Compagnies	5334	549	10 %
Autres lieux de production/diffusion	542	206	38 %
Scènes de musiques actuelles	134	98	73 %
Festivals	311	96	31 %
Théâtres de ville	147	77	52 %
Scènes conventionnées	80	69	86 %
Scènes nationales	71	68	96 %
Non renseigné	1316	68	5 %
Ensemble musicaux	313	58	19 %
Musiques actuelles	161	49	30 %
CDN Centres dramatiques	38	37	97 %
Autres labels	40	33	83 %
Autres musiques	114	28	25 %
Autres	40	20	50 %
Centres Chorégraphiques Nationaux	18	17	94 %
Orchestres	13	11	85 %
Opéras	13	10	77 %
CNCM Centre de création musicale	8	7	88 %
<b>Total</b>	<b>8693</b>	<b>1501</b>	<b>17 %</b>

## B – I-2. Répartition par secteur d'activité (NAF)

Les entreprises des Arts du spectacle vivant représentent 77 % des entreprises ayant formé au moins un salarié permanent en 2017.

64 % des entreprises de la Gestion de salles de spectacles ont au moins un salarié en formation en 2017. Les entreprises des Arts du spectacle vivant sont dans la moyenne globale.

**Tableau 42 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en 2017**

Secteur d'activité (NAF)	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Arts du spectacle vivant (90.01 Z)	7434	1163	16 %
Gestion de salles de spectacles (90.04 Z)	258	165	64 %
Activités de soutien au spectacle vivant (90.02 Z)	405	91	22 %
Autres codes NAF	596	82	14 %
<b>Total</b>	<b>8693</b>	<b>1501</b>	<b>17 %</b>

## B – I-3. Répartition par région

70 % des entreprises ayant formé au moins un salarié permanent sont concentrées dans six régions : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

L'accès à la formation est relativement homogène selon la localisation de l'entreprise à l'exception de La Réunion où 30 % des entreprises ont au moins un salarié en formation en 2017. Les entreprises des Pays-de la Loire et les Hauts-de-France se démarquent également : 21% des entreprises de ces régions ont formé ont été active sur le champ de la formation professionnelle en 2017.

**Tableau 43 : Répartition des entreprises par région**

Régions	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
ILE-DE-FRANCE	2140	311	15 %
AUVERGNE-RHONE-ALPES	956	182	19 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	833	161	19 %
OCCITANIE	1003	154	15 %
NOUVELLE-AQUITAINE	755	135	18 %
PAYS DE LA LOIRE	477	102	21 %
HAUTS-DE-FRANCE	474	99	21 %
GRAND EST	517	89	17 %
BRETAGNE	436	83	19 %
NORMANDIE	379	69	18 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	356	55	15 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	298	46	15 %
REUNION	37	11	30 %
CORSE	32	4	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>8693</b>	<b>1501</b>	<b>17 %</b>

## B – I-4. Répartition par nombre de permanents

*Le nombre de salariés permanents (CDI, CDD hors intermittent du spectacle) correspond à l'effectif annuel moyen.*

En 2017, 61 % des entreprises bénéficiaires ont moins de 5 salariés permanents. Cette proportion s'explique par le poids de ces entreprises dans la branche.

37 % des entreprises bénéficiaires sont des PME de 5 à 49 salariés et 2 % d'entre elles ont 50 salariés et plus.

L'accès à la formation augmente avec la taille de l'entreprise. La part des entreprises ayant au moins une action de formation est de 21 % pour les entreprises ayant 1 salarié à 100 % pour les 50 et plus.

La part des entreprises actives sur le champ de la formation professionnelle augmente avec la taille de l'entreprise.

**Tableau 44 : Répartition des entreprises par nombre de salariés permanents en 2017**

Taille	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
0 salarié	4420	-	-
1 salarié	2536	531	21 %
2 à 4 salariés	994	383	39 %
5 à 10 salariés	403	278	69 %
11 à 49 salariés	313	282	90 %
50 salariés à 299 salariés	27	27	100 %
<b>Total</b>	<b>8693</b>	<b>1501</b>	<b>17 %</b>

## B – II. Les salariés bénéficiaires

### ***Remarques :***

- *Les données présentées ne portent que sur les salariés permanents (CDI et CDD hors intermittent du spectacle)*
- *Un bénéficiaire est un individu qui a suivi une ou plusieurs actions de formation. Il n'est compté qu'une seule fois même s'il a réalisé plusieurs actions de formation sur la période.*

### B – II-1. Répartition par type de structure

7 142 salariés permanents ont bénéficié d'au moins une formation en 2017.

52 % des bénéficiaires de formation sont concentrés dans 5 types de structures : scènes nationales (15 %), compagnies (12 %), et CDN centres dramatiques (9 %) et festivals et scènes de musiques actuelles (8 %).

**Tableau 45 : Répartition des bénéficiaires par type de structure en 2017**

Type de structure	Bénéficiaires	%
Scènes nationales	1047	15 %
Autres lieux de production/diffusion	1011	14 %
Compagnies	860	12 %
CDN Centres dramatiques	638	9 %
Festivals	593	8 %
Scènes de musiques actuelles	554	8 %
Théâtres de ville	534	7 %
Scènes conventionnées	521	7 %
Opéras	280	4 %
Ensemble musicaux	199	3 %
Autres labels	185	3 %
Orchestres	152	2 %
Centres Chorégraphiques Nationaux	146	2 %
Musiques actuelles	120	2 %
Non renseigné	110	2 %
Autres musiques	106	1 %
Autres	64	1 %
CNCM Centre de création musicale	22	0,3 %
<b>Total général</b>	<b>7142</b>	<b>100 %</b>

## B – II-2. Répartition par classe d'âge et genre

En 2017, les femmes sont relativement plus nombreuses (60 %) à bénéficier de la formation professionnelle.

Elles sont également plus jeunes que les hommes au moment de leur formation. En 2017, l'âge moyen des bénéficiaires est de 38,7 ans. Il est de 40,6 ans pour les hommes et de 37,5 ans pour les femmes.

Les plus de 45 ans représentent 30 % des effectifs de la branche.

Les femmes de moins de 35 ans en formation sont relativement nombreuses. Elles représentent 63 % des bénéficiaires de moins de 26 ans et 70 % des 26-35 ans.

L'accès à la formation est plus équilibré entre les hommes et les femmes pour les plus de 45 ans.

**Tableau 46 : Répartition des bénéficiaires par classe d'âge et genre en 2017**



Classe d'âge	Femmes	Part des femmes	Hommes	Part des hommes	Total	Répartition par âge
Moins de 19 ans	76	63 %	44	37 %	<b>120</b>	2 %
De 19 à 25 ans	506	63 %	293	37 %	<b>799</b>	11 %
De 26 à 35 ans	1506	70 %	643	30 %	<b>2149</b>	30 %
De 36 à 45 ans	1098	57 %	824	43 %	<b>1922</b>	27 %
De 46 à 55 ans	795	52 %	723	48 %	<b>1518</b>	21 %
De 56 à 65 ans	307	50 %	303	50 %	<b>610</b>	9 %
Plus de 65 ans	5	21 %	19	79 %	<b>24</b>	0,3 %
Total	<b>4293</b>	<b>60 %</b>	<b>2849</b>	<b>40 %</b>	<b>7142</b>	<b>100 %</b>

Note de lecture : Parmi les moins de 19 ans, 63 % sont des femmes et 37 % sont des hommes. Cette tranche d'âge représente 2 % des bénéficiaires en 2017.

## B – II-3. Répartition par catégorie socio-professionnelle et genre

Les employés regroupent un tiers des bénéficiaires de formation en 2017. En seconde position, ce sont les agents de maîtrise (31 %) puis les cadres (29 %).

Les femmes bénéficiaires de la catégorie employés sont relativement nombreuses tandis qu'elles sont sous-représentées dans la catégorie ouvriers (44 %).

À l'inverse, les hommes formés sont surreprésentés chez les ouvriers (56 %) alors que toutes CSP confondues, leur part est de 40 %.

**Tableau 47 : Répartition des bénéficiaires par CSP et genre en 2017**



CSP	Femmes	<i>Part des femmes</i>	Hommes	<i>Part des hommes</i>	Total	Répartiti on par CSP
OUVRIERS	93	44 %	117	56 %	210	3 %
EMPLOYÉS	1567	67 %	781	33 %	2348	33 %
AGENTS DE MAÎTRISE	1295	59 %	884	41 %	2179	31 %
CADRES	1157	56 %	919	44 %	2076	29 %
ARTISTES	80	51 %	78	49 %	158	2 %
CONTRATS DE PROF.	101	59 %	70	41 %	171	2 %
<b>Total</b>	<b>4293</b>	<b>60 %</b>	<b>2849</b>	<b>40 %</b>	<b>7142</b>	<b>100 %</b>

\* Correspondant aux 171 bénéficiaires ayant suivi uniquement un contrat de professionnalisation sur 2017. La CSP ne s'applique pas pour les contrats de professionnalisation.

Note de lecture : Parmi les ouvriers, 44 % sont des femmes et 56 % sont des hommes. Ils représentent 3 % des bénéficiaires en 2017.

## B – II-4. Répartition par type de contrat et genre

En 2017, 77 % des bénéficiaires de la formation professionnelle sont en CDI et 23 % en CDD (hors intermittent du spectacle).

La répartition des hommes et des femmes en CDI bénéficiaires de formation correspond au poids de chacun tous contrats confondus.

- 59 % des femmes formées sont en CDI et elles représentent 60 % des bénéficiaires de formation
- 41 % des hommes formés sont en CDI et ils représentent 40 % des bénéficiaires de formation

Les femmes sont un peu plus représentées parmi les bénéficiaires en CDD (64 % de femmes).

**Tableau 48 : Répartition des bénéficiaires par type de contrat et genre en 2017**



Type de contrat	Femmes	Part des femmes	Hommes	Part des hommes	Total	Répartition par type de contrat
CDI	3242	59 %	2258	41 %	5500	77 %
CDD*	1051	64 %	591	36 %	1642	23 %
<b>Total</b>	<b>4293</b>	<b>60 %</b>	<b>2849</b>	<b>40 %</b>	<b>7142</b>	<b>100 %</b>

\* hors intermittent du spectacle

Note de lecture : Parmi les CDI, 59 % sont des femmes et 41 % sont des hommes. Ils représentent 77 % des bénéficiaires en 2017.

## B – II-5. Répartition par région employeur

57 % des salariés formés sont concentrés dans 4 régions : Île-de-France (22 %), Auvergne-Rhône-Alpes (15 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 %) et Occitanie (8 %).

**Tableau 49 : Répartition des bénéficiaires par région en 2017**

Régions de l'employeur	Bénéficiaires	%
ILE-DE-FRANCE	1567	22 %
AUVERGNE-RHONE-ALPES	1036	15 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	841	12 %
OCCITANIE	573	8 %
HAUTS-DE-FRANCE	516	7 %
NOUVELLE-AQUITAINE	488	7 %
GRAND EST	471	7 %
PAYS DE LA LOIRE	400	6 %
BRETAGNE	360	5 %
NORMANDIE	341	5 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	308	4 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	170	2 %
REUNION	64	1 %
CORSE	7	0,1 %
<b>Total général</b>	<b>7142</b>	<b>100 %</b>



## B – III. Les salariés stagiaires

### **Remarques :**

- Les données présentées ne portent que sur les salariés permanents (CDI et CDD hors intermittent du spectacle).
- Un stagiaire est compté autant de fois qu'il a suivi d'actions de formation.

### **B – III-1. Répartition par dispositif de formation**


Le plan de formation est le dispositif le plus mobilisé et recense 79 % des 10 878 stagiaires recensés. La période de professionnalisation est en deuxième position et représente 15 % des actions.

**Tableau 50 : Répartition des stagiaires par dispositif de formation en 2017**


Dispositif de formation	Stagiaires	%
Plan de formation	8558	79 %
Période de professionnalisation	1617	15 %
Contrat de professionnalisation	171	2 %
Compte Personnel de Formation	243	2 %
Congé individuel de formation	208	2 %
Bilan de compétences	49	0,5 %
Formation au tutorat	23	0,2 %
VAE	9	0,1 %
<b>Total</b>	<b>10 878</b>	<b>100 %</b>

### **Profil des stagiaires par dispositifs de formation**


#### **Profil des 8 558 stagiaires du Plan de formation :**

- 62 % sont des femmes 
- 58 % sont âgés entre 26 et 45 ans
- 31 % sont des employés et 32 % des cadres et agents de maîtrise
- 17 h de durée moyenne de formation
- 15 % travaillent dans des scènes nationales, 11 % dans des compagnies et 11 % dans des festivals.
- 30 % ont réalisé une action de formation dans le domaine « spectacle vivant-administration culturelle » et 20 % dans « sécurité-secourisme »


#### **Profil des 1 617 stagiaires des périodes de professionnalisation :**

- 43 % sont des femmes 
- 62 % sont âgés entre 36 et 55 ans
- 40 % sont des agents de maîtrise et 32 % des cadres
- 22 h de durée moyenne de formation
- 23 % travaillent dans des scènes nationales, 12 % dans des scènes conventionnées et 9 % dans les théâtres de ville
- 79 % ont réalisé une action de formation dans le domaine « sécurité-secourisme »


### **Profil des 171 stagiaires des contrats de professionnalisation :**

- 59 % sont des femmes 
- 75 % ont moins de 26 ans
- 476 h de durée moyenne de formation
- 50 % travaillent dans des ensemble musicaux et 8 % dans des centres dramatiques
- 50 % ont réalisé une action de formation dans le domaine « musique-chant »


### **Profil des 23 stagiaires de la formation au tutorat :**

- 48 % sont des femmes 
- 65 % sont âgés entre 36 et 55 ans
- 74 % sont des cadres et 13 % des employés
- 16 h de durée moyenne de formation
- 17 % dans des scènes nationales et 17 % dans des compagnies


### **Profil des 243 stagiaires du Compte Personnel de Formation :**

- 73 % sont des femmes 
- 65 % sont âgés entre 26 et 45 ans
- 35 % sont des employés 33 % sont des agents de maîtrise
- 36 h de durée moyenne de formation
- 21 % travaillent dans des scènes nationales, 12 % dans des CDN centres dramatiques et 10 % dans des compagnies
- 49 % ont réalisé une action de formation dans le domaine « langues » et 21 % des bilans de compétences


### **Profil des 208 stagiaires du congé individuel de formation :**

- 54 % sont des femmes 
- 76 % sont âgés entre 26 et 45 ans
- 43 % sont des employés et 29 % des artistes
- 823 h de durée moyenne de formation
- 37 % travaillent dans des compagnies et 10 % dans des CDN centres dramatiques

### **Profil des 49 stagiaires des bilans de compétences :**

- 76 % sont des femmes 
- 55 % sont âgés entre 36 et 45 ans
- 47 % sont des employés et 22 % des agents de maîtrise
- 24 h de durée moyenne de formation
- 31 % travaillent dans des compagnies et 8 % dans des scènes nationales et 8 % dans des scènes conventionnées.

### **Profil des 9 stagiaires de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :**

- 78 % sont des femmes 
- 67 % sont âgés entre 26 et 45 ans
- 44 % sont des employés et 33 % sont des cadres
- 17 h de durée moyenne de formation
- 33 % dans des scènes nationales et 11 % dans des ensembles musicaux

## B – III-2. Répartition par domaine de formation

Tableau 51 : Répartition des stagiaires par domaine de formation en 2017

N°	Domaine de formation	Stagiaires	%
1	SECURITE — SECOURISME	3028	28 %
2	SPECTACLE VIVANT — ADMINISTRATION CULTURELLE	2738	25 %
3	MANAGEMENT	563	5 %
4	RESSOURCES HUMAINES — PAIE	429	4 %
5	LANGUES	386	4 %
6	BUREAUTIQUE	342	3 %
7	COMPTABILITE — FINANCES	338	3 %
8	MEDIAS NUMERIQUES	338	3 %
9	COMMUNICATION – EFFICACITE PROFESSIONNELLE	329	3 %
10	AUDIOVISUEL — CINEMA	293	3 %
11	MANUTENTION — CACES	281	3 %
12	COMMERCE — VENTE — MARKETING	214	2 %
13	PAO	187	2 %
14	INFORMATIQUE TELECOMMUNICATION	183	2 %
15	MUSIQUE — CHANT	164	2 %
16	FONCTIONS ADMINISTRATIVES	146	1 %
17	ORIENTATION-INSERTION PROFESSIONNELLE	115	1 %
18	ART DRAMATIQUE-DANSE-AUTRES SPECTACLES	105	1 %
19	ACTIVITES DE SERVICE	101	1 %
20	CAO — DAO	96	1 %
21	SCIENCES — SCIENCES HUMAINES — ENSEIGNEMENT	58	1 %
22	DROIT — FISCALITE	54	0 %
23	ACTION SOCIALE — ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	47	0,4 %
24	PUBLICITE	46	0,4 %
25	TRANSPORT — LOGISTIQUE	40	0,4 %
26	ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	38	0,3 %
27	INFORMATION DOCUMENTATION LIBRAIRIE	34	0,3 %
28	AGRICULTURE — INDUSTRIE	30	0,3 %
29	BATIMENT — TRAVAUX PUBLICS	25	0,2 %
30	ART — ARTISANAT	24	0,2 %
31	PHOTOGRAPHIE	18	0,2 %
32	EDITION	16	0,1 %
33	PRESSE	13	0,1 %
34	SPORT	13	0,1 %
35	MEDECINE — PARAMEDICAL	12	0,1 %
36	JOURNALISME	11	0,1 %
37	IMPRIMERIE	9	0,1 %
38	LITTERATURE — ECRITURE LITTERAIRE	6	0,1 %
39	LOISIRS	6	0,1 %
40	RADIO	1	0,0 %
41	QUALITE	1	0,0 %
	<b>Total</b>	<b>10 878</b>	<b>100 %</b>

## B – III-3. Focus sur les 10 principaux domaines de formation

Sur 10 878 stagiaires, 8 784 — soit 81 % des stagiaires — sont répartis sur 10 domaines de formation (cf. tableau 11 ci-dessus) :

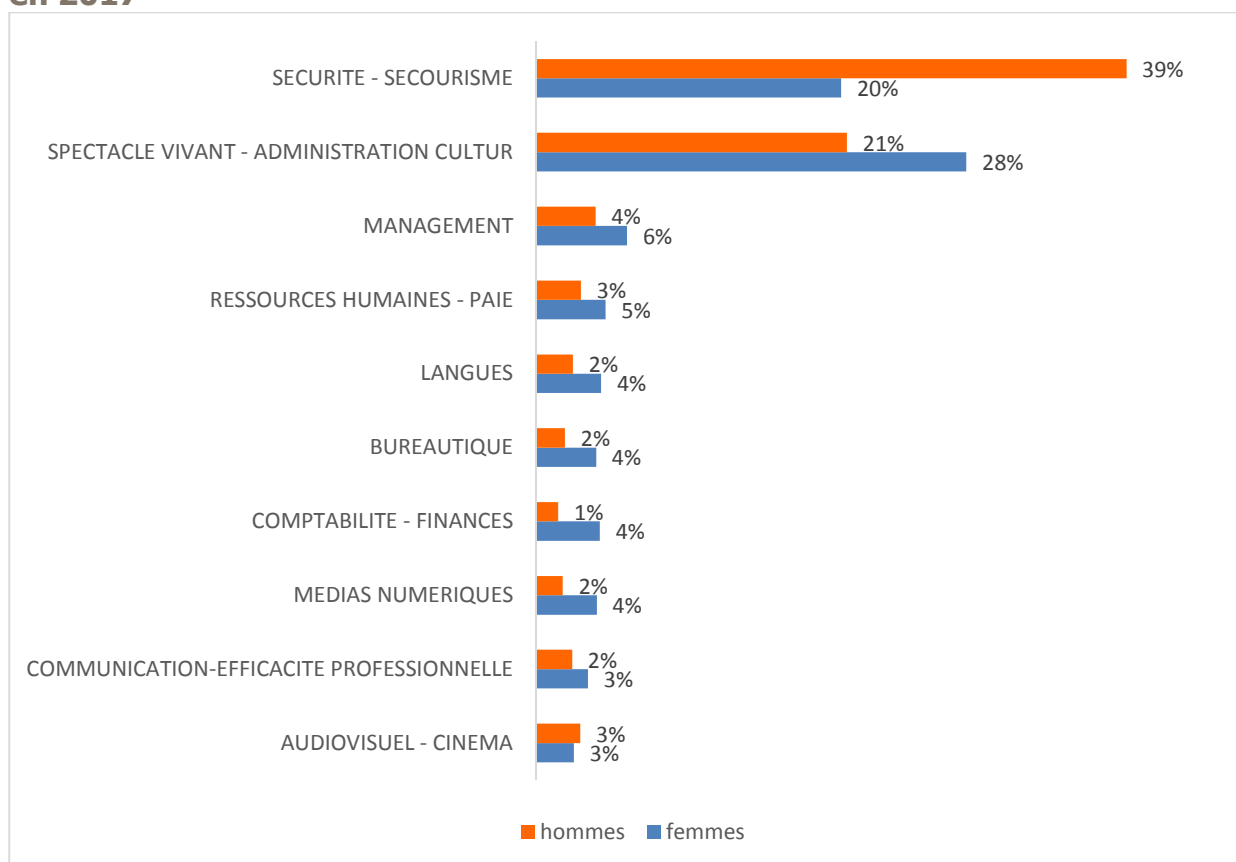
- Les domaines « Sécurité-secourisme » et « Spectacle vivant - administration culturelle » sont les plus importants (respectivement 27,8 % et 25,2 % soient 53 % des stagiaires) ;
- Les domaines transverses tels que « Management » (5,2 %), « Ressources humaines-paie » (3,9 %), langues (3,5 %), bureautique (3,1 %) et « comptabilité – finances » (3,1 %), sont respectivement les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> domaines de formations les plus suivis ;
- Arrivent ensuite de la 8<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> position : « Médias numériques », « Communication — efficacité professionnelle » et « Audiovisuel–cinéma ».

## Croisement 10 principaux domaines de formation par genre

Sur les 10 principaux domaines de formation :

- Les hommes sont plus nombreux à se former en Sécurité-secourisme
- Pour les autres domaines, les femmes sont relativement plus nombreuses.

Figure 10 : Répartition des 10 principaux domaines de formation par genre en 2017

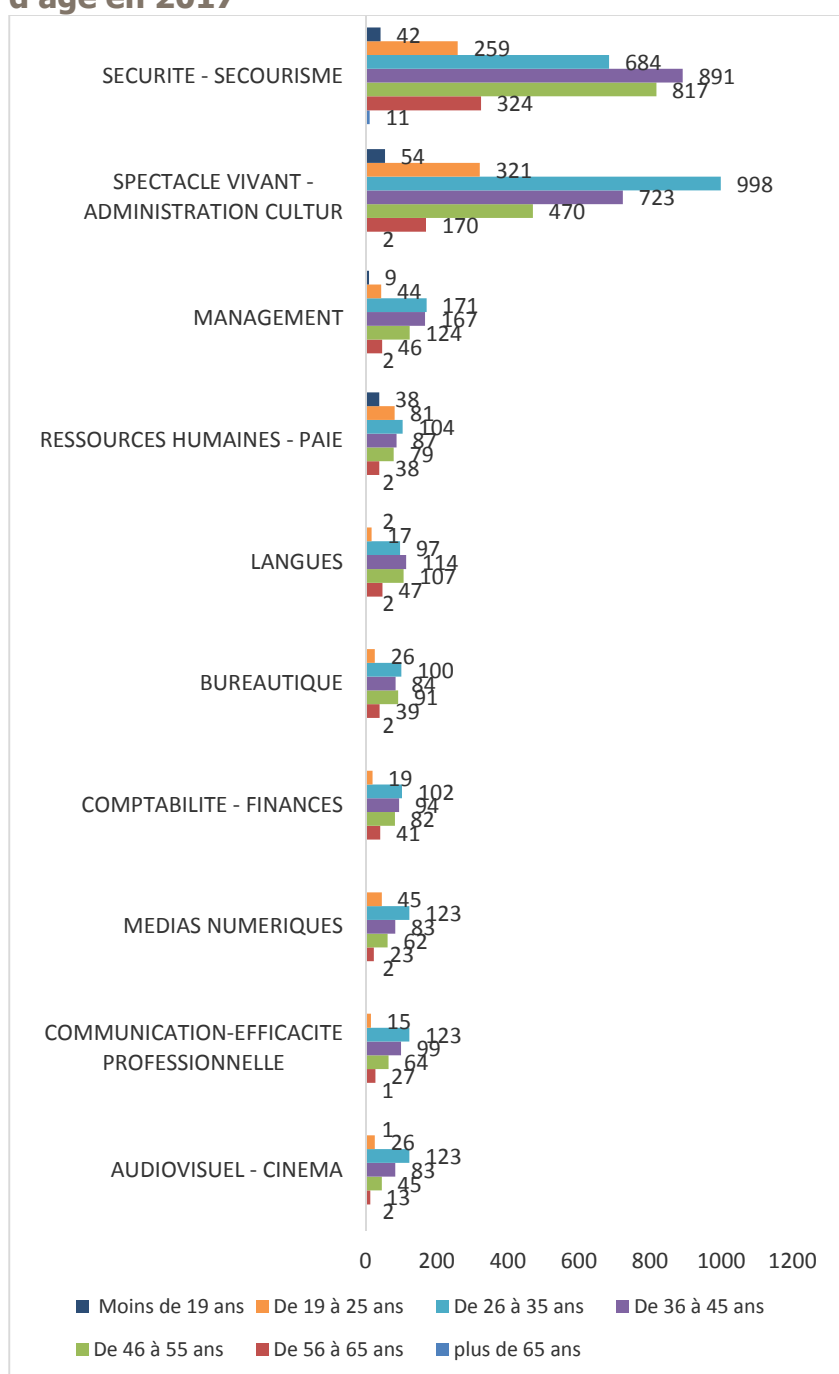


## Croisement 10 principaux domaines de formation par classe d'âge

Selon les domaines de formation, l'âge des stagiaires diffère (page suivante) :

- Les 36-55 ans représentent 56 % des salariés formés dans le domaine « Sécurité Secourisme »
- Les 26-35 ans sont les plus nombreux à se former dans le « Spectacle Vivant-Administration Culturelle » (36 % des salariés formés).
- Dans les autres domaines, les salariés âgés de 35-45 sont le plus représentés.

**Figure 11 : Répartition des 10 principaux domaines de formation par classe d'âge en 2017**



## **Profil des entreprises ayant bénéficié de la prestation d'accompagnement « Appui-conseil aux petites entreprises du spectacle vivant »**

102 appuis-conseil RH ont eu lieu sur l'année 2017 toutes conventions collectives confondues. Les entreprises relevant de la CCN EAC représentent donc près de 72,5 % des appuis conseil aux petites entreprises du spectacle vivant.

Parmi les 74 entreprises ayant bénéficié de cette prestation, 39 sont des compagnies soit 53 %.

**Tableau 52 : Répartition des entreprises par type de structure en 2017**

Type de structure	Entreprises	%
Compagnies	39	53 %
Festivals	6	8 %
Autres lieux de production/diffusion	6	8 %
Non renseigné	6	8 %
Musiques actuelles	5	7 %
Scène de musiques actuelles	4	5 %
Théâtres de ville	3	4 %
Scènes conventionnées	2	3 %
Ensemble musicaux	2	3 %
Autres	1	1 %
<b>Total général</b>	<b>74</b>	<b>100 %</b>

63 entreprises sur 74 appartiennent au secteur d'activité Arts du spectacle vivant.

**Tableau 53 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en 2017**

Secteur d'activité (NAF)	Entreprises	%
Arts du spectacle vivant (90.01 Z)	63	85 %
Gestion de salles de spectacles (90.04 Z)	4	5 %
Activités de soutien au spectacle vivant (90.02 Z)	4	5 %
Autres codes NAF	3	4 %
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>100 %</b>

47 entreprises sur 74 ont 1 salarié soit 64 % des entreprises. Puis 22 % ont entre 2 et 4 salariés.

**Tableau 54 : Répartition des entreprises par nombre de salariés permanents en 2017**

Taille*	Entreprises	%
1 salarié	47	64 %
2 à 4 salariés	16	22 %
5 à 10 salariés	11	15 %
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>100 %</b>

*En effectifs permanents annuels moyens*

Les entreprises localisées en Auvergne-Rhône-Alpes (17), en Île-de-France (12) et Pays de la Loire (10) sont relativement nombreuses à avoir bénéficié du dispositif d'accompagnement.

**Tableau 55 : Répartition des entreprises par région en 2017**

Régions	Entreprises	%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	17	23 %
ILE-DE-FRANCE	12	16 %
PAYS DE LA LOIRE	10	14 %
OCCITANIE	8	11 %
NOUVELLE-AQUITAINE	7	9 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	4	5 %
BRETAGNE	3	4 %
CORSE	3	4 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	3	4 %
NORMANDIE	2	3 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	2	3 %
GRAND EST	2	3 %
HAUTS-DE-FRANCE	1	1 %
REUNION	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100 %</b>

# Annexes

## Annexe 1 : Le questionnaire

### Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2017

#### Identité

Raison sociale de votre structure

Numéro SIRET (que des chiffres - pas d'espace)

Code postal

Ville



#### Généralités sur la structure

Appliquez-vous la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) ?

- oui  
 non

Si non, quelle convention est appliquée dans la structure ?





## Généralités sur la structure

Licences possédées  
(plusieurs choix possibles)

- Licence 1
- Licence 2
- Licence 3
- Licence définitive (ancienne législation)
- Pas de licence

Type de structure

Genre artistique dominant

Syndicat(s) dont la structure est membre le cas échéant

- Les Forces Musicales
- PROFEDIM
- SCC
- SMA
- SNSP
- SYNAVI
- SYNDEAC



## Budget 2017 (en €)

Total des charges (total comptes 6)

... dont charges de personnel (total comptes 64)

Montant total des aides à l'emploi reçues en 2017

Quelles sont les prestations externalisées (hors achat d'œuvres relevant de la programmation artistique) ? Exemple : Comptabilité, entretien etc.

Ne sait pas / ne souhaite pas répondre



### Dialogue social - revalorisation salariale collective

En 2017, avez-vous réalisé une revalorisation salariale **collective**, hors celle résultant de la NAO de la branche (accord du 1er juillet 2017 étendu par arrêté du 6 décembre 2017) ?

- Oui  
 Non

Sous quelle forme ?

Taux annuel de la revalorisation collective

 %

Dans la nomenclature des **emplois artistiques**, cette revalorisation collective concerne-t-elle les contrats de :

- Direction artistique (Groupe A)  
 Encadrement de l'interprétation collective et/ou assistantat de la direction artistique (Groupe B)  
 Interprétation et/ou assistantat de l'encadrement (Groupe C)

Dans la nomenclature des **emplois autres qu'artistiques**, cette revalorisation collective concerne-t-elle les contrats de :

- Cadres (Groupes 1 à 4)  
 Agents de maîtrise (Groupes 5 à 7)  
 Employés-ouvriers (Groupes 8 et 9)



### Dialogue social - revalorisation salariale individuelle

En 2017, avez-vous réalisé une revalorisation salariale **individuelle**, hors celle résultant de la NAO de la branche (accord du 1er juillet 2017 étendu par arrêté du 6 décembre 2017) ?

- Oui  
 Non

Si vous avez effectué des revalorisations salariales individuelles et si vous avez des salariés en CDD de plus de 6 mois ou en CDI ou en CDII, que représente le nombre de salariés concernés par la revalorisation par rapport à l'ensemble des salariés (en CDD de plus de 6 mois ou en CDI ou en CDII) ?



### Dialogue social - Accord d'entreprise / d'établissement

Comme prévu par l'accord de révision des articles I-5.3. I.6 et suivants de la CCNEAC en date du 4 avril 2018, les accords d'entreprise et d'établissement, qu'ils aient été négociés par des représentants élus ou des délégués syndicaux, doivent être transmis à la CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation), dont le siège est au FCAP. Ces dépôts au niveau de la CPPNI sont complémentaires des dépôts à réaliser, en application de l'article L. 2231-5-1 du code du travail, dans la base de données nationale.

*Coordonnées du FCAP : FCAP, c/o Groupe Audiens, 74 rue Jean Bleuzen, 92177 Vanves cedex  
ou [fcap75@orange.fr](mailto:fcap75@orange.fr)*

[Télécharger l'accord de révision des articles I-5.3. I.6 et suivants de la CCNEAC](#)

Avez-vous un ou des accords d'entreprise (ou d'établissement) ?

- Oui  
 Non



### Dialogue social - Accord d'entreprise / d'établissement

En 2017, avez-vous **signé** un accord ou établi des plans d'actions ou des chartes sur les thèmes suivants ?

- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes  
 Maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Si vous avez **signé** des accords ou établi des plans d'action ou des chartes sur d'autres aspects (déconnexion, prévention de la pénibilité...), précisez :

En 2017, avez-vous **engagé** des négociations sur les thèmes suivants ?

- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes  
 Maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Si vous avez **engagé** des négociations sur d'autres aspects (déconnexion, prévention de la pénibilité...), précisez :



## Dialogue social - représentation du personnel

En 2017, avez-vous organisé des élections d'institutions représentatives du personnel (IRP) ?

- Oui  
 Non

A quel type d'élections avez-vous procédé ?  
 (plusieurs choix possibles)

- Délégué du personnel  
 CEC  
 CE (+ de 50 salariés)  
 Comité Social Économique





## Emplois aidés / Aides à l'emploi

Nombre de personnes en emplois aidés en 2017



CUI / CAE (contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi)



CUI / CIE (contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi)



Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux



Contrats de professionnalisation



Contrats d'apprentissage



Aide à l'embauche d'un premier salarié en CDI <sup>(\*)</sup>



Prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle (PEPSS) <sup>(\*)</sup>



Prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle (PCLD) <sup>(\*)</sup>



Aide à l'emploi des jeunes artistes diplômés (AJAD) <sup>(\*)</sup>



Dispositif de soutien à l'emploi des artistes dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP) <sup>(\*)</sup>



Autres

Lesquels ?




Non concerné - pas d'emplois aidés ou d'aides à l'emploi en 2017

<sup>(\*)</sup> Aides du dispositif FONPEPS (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle)





Avez-vous déclaré des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2017 ?

- Oui
- Non



**Salariés en CDD de plus de 6 mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective)**

**Absence - congés**





	Homme		Femme	
	Nombre de personnes concernées	Nombre de jours	Nombre de personnes concernées	Nombre de jours
Maladie dans l'entreprise	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Absence liée à un accident du travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés maternité / paternité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés adoption	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés parental	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés sabbatiques ou sans solde	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Ne sait pas / ne souhaite pas répondre



**Salariés en CDI et/ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective)**

		
<b>Entrées de CDI / CDII au cours de l'année 2017</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
... dont nombre de CDD transformés en CDI / CDII	<input type="text"/>	<input type="text"/>
... dont nombre de CDDU transformés en CDI / CDII	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Sorties de CDI / CDII au cours de l'année 2017</b>		
Nombre de démissions	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de ruptures conventionnelles	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de licenciements pour motifs économiques	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de licenciements pour autres motifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de départs à la retraite	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Ne sait pas / ne souhaite pas répondre



**Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective)**

**Nombre de personnes salariées en CDII en 2017, par emploi**

- Opérateur (trice) projectionniste
- Employé (e) de nettoyage
- Gardien (ne)
- Caissier (ère)
- Attaché (e) à l'accueil
- Attaché (e) à l'information
- Hôte (esse) d'accueil
- Contrôleur (euse)
- Hôte (esse) de salle
- Employé (e) de bar
- Autres emplois, si accord d'entreprise

**Nombre de personnes salariées en CDII en 2017, par temps de travail**

- Moins de 25% de la durée légale annuelle de travail
- De 25% à moins de 50% de la durée légale annuelle du travail
- De 50% à moins de 85% de la durée légale annuelle du travail


- Non concerné (pas de CDII)
- Ne sait pas / ne souhaite pas répondre





## Annexe 2 : 100 premiers libellés d'emploi en nombre de périodes n'entrant pas dans la nomenclature

Libellé d'emploi	Type de contrat	Nombre de périodes d'emploi concernées
REGISSEUR	CDDU	2 674
FORMATEUR	CDD	570
FIGURANT	CDDU	481
FORMATEUR OCCASIONNEL	CDD	381
INTERVENANT	CDD	356
ARTISTE DE VARIETES	CDDU	342
MARIONNETTISTE	CDDU	312
METTEUR EN SCENE	CDDU	298
COLLAB ARTIST MISE EN SCENE	CDDU	286
ANIMATEUR	CDD	286
BARMAN	CDD	283
METTEUSE EN SCNE	CDDU	275
REGISSEUR DE SCNE	CDDU	265
ACTEUR	CDDU	260
OUVREUSE	CDD	257
TECHNICIEN DE MAINTENANCE	CDDU	250
EMPLOYE	CDD	224
CADREUR	CDDU	223
ASSISTANT METTEUR EN SCENE	CDDU	219
CONSTRUCTEUR DE DECORS	CDDU	211
SERVEUR	CDD	206
SERVEUSE	CDD	199
CONTEUR	CDDU	191
PROFESSEUR DE DANSE	CDD	187
CHANTEUR MUSICIEN	CDDU	185
ANIMATEUR	CDDU	174
ASSISTANT ADMINISTRATIF	CDD	169
AGENT D ENTRETIEN	CDI	164
EMPLOYE ADMINISTRATIF	CDD	162
HOTE	CDD	158
METTEUSE EN SCENE	CDDU	153
CONTEUSE	CDDU	152
ARTISTE FORMATEUR	CDD	145
AGENT D ENTRETIEN	CDD	145
ARTISTE VISUEL	CDDU	144
REGISSEUR D EQUIPEMENT SCENIQUE	CDDU	142
ARTISTE DE SPECTACLE	CDDU	140
CHARGE DE MISSION	CDD	139
OPERATEUR VIDEO	CDDU	137
MAGICIEN	CDDU	136
CONFRENCIER	CDD	135
FORMATEUR OCCASIONNELLE	CDD	134
MUSICIEN CHANTEUR	CDDU	134
ARTISTE DE COMPLEMENT	CDDU	131
HOTE SSE DE SALLE	CDD	124
PROFESSEUR DE MUSIQUE	CDD	123
ASSISTANT DE DIRECTION	CDI	122
COUTURIER	CDDU	121
PROFESSEUR DE THEATRE	CDD	121
MANUTENTIONNAIRE	CDD	120
ASSISTANT DE PRODUCTION	CDD	119
BARMAID	CDD	119
CUISINIER	CDD	115
OUVREUR	CDD	113
MENUISIER DE DECORS	CDDU	109
INTERVENANT THEATRE	CDD	105
ASSISTANT DE PRODUCTION	CDDU	101
AGENT D ACCUEIL DE SALLE	CDD	100
CHARGE D ADMINISTRATION	CDI	100
DIRECTEUR ADJOINT	CDI	98
RGISSEUSE LUMIERE	CDDU	96
ASSISTANT ADMINISTRATIF	CDI	95
ADMINISTRATEUR DE TOURNEE	CDDU	95
REGISSEUR AUDIO VISUEL	CDDU	95
OPERATEUR SON	CDDU	95



PROFESSEUR	CDD	94
INTERVENANT PEDAGOGIQUE	CDD	92
ARTISTE INSTRUMENTISTE	CDDU	89
ENSEIGNANT THEATRE	CDD	89
ASSISTANT REGISSEUR	CDDU	89
ARTISTE CHOREGRAPHE	CDDU	88
CHARGE D ADMINISTRATION	CDD	87
ARTISTE DES CHOEURS	CDDU	87
MACHINISTE CONSTRUCTEUR	CDDU	86
ARTISTE DE RUE	CDDU	86
CHEF HABILLEUR	CDDU	85
ARTISTE CHOREGRAPHIQUE OU DE C	CDDU	85
ASSISTANT DECORATEUR	CDDU	84
ASSISTANT MACHINISTE	CDDU	84
EMPLOYE ADMINISTRATIF	CDI	84
ASSISTANT ROAD	CDD	83
CLOWN	CDDU	82
CHANTEUR LYRIQUE	CDDU	81
ARTISTE LYRIQUE SOLISTE	CDDU	81
CHEF DES CHOEURS	CDDU	81
FIGURANTS	CDDU	80
REGISSEUR GENERAL ADJOINT	CDDU	80
TECHNICIEN MAINT FESTIVAL	CDDU	79
ENSEIGNANT	CDD	76
PERSONNEL DE SALLE	CDD	76
INTERVENANT DANSE	CDD	74
REGISSEUR PLATEAU SON	CDDU	74
TECHNICIEN POLYVALENT	CDD	73
CHAUFFEUR	CDD	72
CHARGE DE DEVELOPPEMENT	CDI	72
REPETITEUR	CDDU	72
ACROBATE	CDDU	70
DIRECTEUR GENERAL	CDI	70
AGENT DE BILLETTERIE	CDD	70
RGISSEUSE	CDDU	70

# Annexe 3 : La grille des salaires minima non artistiques issue de l'accord de juillet 2015 au 1er janvier 2017 (suite à la revalorisation du SMIC)

Grille des salaires bruts minima des catégories non artistes pour un horaire mensuel de 151H40  
(article X-4, filières administration - production, communication - relations publiques - action culturelle, technique)  
issue de l'accord NAO signé en juillet 2015

	échelon 1	échelon 2	échelon 3	échelon 4	échelon 5	échelon 6	échelon 7	échelon 8	échelon 9	échelon 10	échelon 11	échelon 12
Groupe 1	3 236,33	3 333,42	3 430,51	3 527,59	3 624,68	3 721,77	3 818,86	3 915,95	4 013,04	4 110,13	4 207,22	4 304,31
Groupe 2	2 494,73	2 569,57	2 644,42	2 719,26	2 794,10	2 868,94	2 943,78	3 018,63	3 093,47	3 168,31	3 243,15	3 317,99
Groupe 3	2 280,84	2 349,26	2 417,69	2 486,11	2 554,54	2 622,96	2 691,39	2 759,81	2 828,24	2 896,66	2 965,09	3 033,51
Groupe 4	2 088,52	2 151,17	2 213,83	2 276,49	2 339,14	2 401,80	2 464,45	2 527,11	2 589,76	2 652,42	2 715,07	2 777,73
Groupe 5	1 737,89	1 790,03	1 842,17	1 894,30	1 946,44	1 998,58	2 050,71	2 102,85	2 154,99	2 207,12	2 259,26	2 311,40
Groupe 6	1 581,07	1 628,50	1 675,93	1 723,37	1 770,80	1 818,23	1 865,66	1 913,09	1 960,53	2 007,96	2 055,39	2 102,82
Groupe 7	1 540,42	1 586,63	1 632,84	1 679,05	1 725,27	1 771,48	1 817,69	1 863,91	1 910,12	1 956,33	2 002,54	2 048,76
Groupe 8	1 511,65	1 557,00	1 602,34	1 647,69	1 693,04	1 738,39	1 783,74	1 829,09	1 874,44	1 919,79	1 965,14	2 010,49
Groupe 9	1 457,52	1 501,25	1 544,97	1 588,70	1 632,42	1 676,15	1 719,87	1 763,60	1 807,32	1 851,05	1 894,78	1 938,50

Hausse du SMIC au 1er janvier 2017 : le SMIC horaire est porté de 9,76 € et à 1480,27 € brut par mois (SMIC mensuel base 35h).  
Le montant de 1457,52 € correspondant à l'échelon 1 du groupe 9 est automatiquement revalorisé en conséquence à 1480,27 € à compter du 1er janvier 2017.